VOLUME IV. WINNIPEG, MERCREDI, 17 JANVIER 1917 NUMERO 36

ABONNEMENTS:
Canada et Etats Unis - - $1.00
Union Postale - - - - - $1.50

LA LIBERTÉ

Directeur: HECTOR HEROUX

DIEU ET MON DROIT

Imprimé et publié par la
WEST CANADA PUB. CO., LTD.
619 Ave. McDermot
Téléphones - - Garry 4264-4265

LE DEVOIR ELECTORAL

Sa Grandeur Monseigneur Béliveau, archevêque de Saint-Boniface, a donné, dimanche soir dernier, dans la grande salle de l'Académie Provencher, de Saint-Boniface, la première conférence de la seconde série organisée sous les auspices de l'Union Canadienne. M. le docteur Laurendeau, président de l'Union Canadienne, présidait. Mgr Charlebois et un grand nombre de prêtres, de religieux et d'invités occupaint l'estrade. La salle était pleine à déborder. La chorale de l'Union Canadienne exécuta d'exquise façon plusieurs chants canadiens.

Monseigneur Béliveau parla "Du devoir électoral". Nous sommes heureux de pouvoir donner à nos lecteurs le texte de cette forte, substantielle et éloquente conférence. Ils y trouveront tout un programme de vie politique et une magnifique leçon sur leurs devoirs envers l'Eglise et l'Etat.

C'est pour moi un devoir de remercier d'abord l'Union Canadienne de l'aimable invitation qu'elle m'a faite de donner une conférence sous ses auspices. C'est toujours un plaisir de rencontrer l'aimable population qu'elle sait réunir en pareilles circonstances.

Le public me permettra aussi, avant d'attaquer le sujet que je dois traiter ici, ce soir, de féliciter l'Union Canadienne du bon travail qu'elle fait, et de celui qu'elle se propose de faire, non seulement à Saint-Boniface, mais dans toute la Province.

L'Union Canadienne n'est pas une association de combat, mais elle entend défendre les droits du groupe français manitobain par des moyens appropriés à l'attaque, d'où qu'elle vienne.

L'Union est donc une association de défense nationale. Et pour cela, elle veut réunir nos forces pour les discipliner et les faire tendre vers un but, à savoir, donner aux jeunes une occasion de se récréer sans s'exposer aux dangers considérables qui menacent tous les jeunes qui sont à proximité des grands centres, instruire les jeunes et ceux qui le sont moins de leurs devoirs civils et religieux, et par là même servir les intérêts nationaux et religieux du groupe manitobain.

Le but est noble, la poursuite en est difficile; elle a besoin de toutes les énergies pour le réaliser. C'est ma petite coopération que je lui apporte ce soir, en lui apportant de plus l'assurance de mon dévouement et de ma reconnaissance.

Et sans plus tarder, j'aborde mon sujet.

Le devoir électoral

Sujet un peu scabreux, vont penser quelques-uns. Je le sais, et je leur donne l'assurance d'une intention parfaitement pure de ne heurter aucune personnalité, mais de m'attacher à traiter la question à la lumière des principes qui doivent diriger toute action humaine.

Mais comme les principes ne sont pas posés pour rester dans les nuages, mais pour s'appliquer à la conduite journalière des hommes, il peut se faire que quelques-uns trouvent parfois une application pratique des principes exposés. S'il ne devait pas en être ainsi, nous perdrions notre temps en vous faisant perdre le vôtre, et nous ne voulons ni l'un ni l'autre.

Nous faisons d'abord notre acte de foi dans l'existence de Dieu, souverain Créateur de toutes choses; ensuite, nous affirmons notre foi en sa Providence toute puissante et paternelle qui ne laisse pas les choses au hasard, mais les dirige et les gouverne.

Nous n'avons pas à insister ici; c'est votre foi comme la nôtre. Dieu crée les mondes et il leur impose des lois — lois admirables auxquelles obéissent les millions de corps célestes qui voyagent dans l'espace à une vitesse vertigineuse.

Dieu crée les animaux. Ceux-ci ne sont pas liés comme les mondes inanimés, mais ils obéissent quand même à une loi, c'est la loi de l'instinct. Ils n'ont pas de devoirs, mais se portent nécessairement vers ce qui est requis pour leur conservation et leur reproduction.

Nous voici arrivés à l'homme.

Tout est régi par la Providence de Dieu. L'homme fera-t-il exception? Non, mais comme Dieu le fait intelligent et libre, il lui propose la loi avec pouvoir de l'accepter ou de la rejeter pour un temps au moins.

La connaissance que l'homme en a et qu'il doit nécessairement en avoir c'est la conscience; y conformer ensuite sa vie, c'est le devoir.

Quand la loi naturelle promulguée dans l'âme humaine s'est obscurcie par suite de l'abus et de la dégradation, Dieu est venu dissiper les ténèbres par une parole claire, destinée à redresser la raison, à redresser la conscience: c'est la Révélation faite d'une manière solennelle et laissée par écrit à Moïse sur le mont Sinaï. Ce sont les tables de la loi. Ce n'est pas du nouveau: ce qu'elles contiennent était enseigné par la loi naturelle.

Enfin Dieu se fait homme pour enseigner aux hommes toutes les vérités qu'ils doivent connaître et les commandements qu'ils doivent observer.

Que vous considériez l'homme seul, en face de lui-même, en tant que chef de famille, ou l'homme comme membre d'une plus grande famille qui s'appelle la société, peu importe, il reste quand même toujours en face de ces vérités apportées à la terre par Dieu fait homme, et son devoir est tout marqué, c'est d'y conformer sa vie.

Mais, me direz-vous, nous savons cela; mais en tout cela, où se place le devoir électoral?

Nous y sommes.

A l'encontre des théories fausses et condamnées qui voudraient diviser l'homme en lui faisant deux consciences, l'une pour l'homme privé et le père de famille, l'autre pour le citoyen et l'homme public, nous disons qu'il n'y a qu'une conscience humaine: elle doit guider l'homme dans tous les actes de sa vie privée familiale ou publique, et celui-là sera fort mal reçu au tribunal de Dieu, qui arrivera avec la théorie des deux consciences, et ce qui pis est avec la pratique dans sa vie journalière de cette théorie fausse et néfaste.

L'homme n'a qu'une conscience et cette conscience doit être éclairée par Dieu, par son Christ et par son Eglise, que l'homme soit considéré comme particulier, père de famille ou citoyen, peu importe.

"Membre d'une famille ou d'une cité, le chrétien ne saurait "dans aucun cas, séparer ses actes de sa foi ni de sa conscience; il "doit porter l'un et l'autre dans la vie domestique et dans la vie "civile. S'il y a une morale individuelle, il y a aussi une morale "sociale; et la seconde ne commande pas avec moins d'empire que "la première. C'est le langage que l'Eglise a fait entendre au "monde dans tous les temps et dans tous les lieux; jamais elle n'a "voulu admettre que la loi évangélique ne doit pas régir l'homme "tout entier et que, chrétien pour soi-même, l'on pût ne pas se "montrer tel en face de la société. Avec le même soin qu'elle met"tait à former le vrai fidèle, elle prêchait les vertus qui font le bon "citoyen. Ainsi se préparaient, sous sa haute et salutaire influence, "les nations vraiment fortes, et c'est à l'aide de ces principes, appli"qués suivant les circonstances, qu'a pu s'accomplir la grande "oeuvre de la civilisation chrétienne."—Mgr Freppel.

Voilà l'exposé de la vrai doctrine.

Voulez-vous entendre exposer la fausse. Ecoutez.

"Tant que j'occuperai un siège en cette Chambre, tant que j'oc"cuperai le poste que j'occupe, chaque fois qu'il sera de mon devoir "de prendre une position sur une question quelconque, cette posi"tion, je la prendrai non pas au point de vue du catholicisme, non "pas au point de vue du protestantisme, mais je la prendrai pour "des motifs qui peuvent s'adresser aux consciences de tous les hom"mes, indépendamment de leur foi, pour des motifs qui peuvent "animer tous les hommes aimant la justice, la liberté et la tolérance."

C'est la doctrine qu'exposait Sir Wilfrid Laurier dans son fameux discours sur le Bill Rémédiateur, et nous devons fort probablement le désastre de l'école neutre dans tout l'Ouest Canadien à cet état d'âme, à cette date du moins, de Sir Wilfrid.

Les faux principes produisent un jour ou l'autre leurs fruits de mort.

Or, parmi les devoirs de la vie civile, il n'y en a pas de plus important que le droit de suffrage. Qu'il s'agisse d'une municipalité, d'une ville, d'une province ou d'un pays tout entier, c'est égal. Nous sommes en face d'un devoir grave. Des intérêts matériels considérables sont en jeu, et c'est là la moindre considération: car dans cette sphère de la vie publique, se jouent aussi les intérêts éternels. Il n'est pas indifférent au salut éternel des hommes que les enfants soient privés ou non de la science chrétienne. Or le sort des écoles se joue dans les assemblées législatives. Il n'est pas indifférent au salut éternel de ceux qui sont engagés dans l'état du mariage que l'Etat intervienne pour rendre le divorce facile et compromettre ainsi les intérêts des âmes pour l'éternité.

Or il prend fantaisie parfois à nos législateurs de passer de telles lois.

Il n'est pas indifférent au salut des âmes que les communautés religieuses fondées pour faire plus efficacement le bien par la force de l'association puissent avoir pleine liberté d'agir. Or, on met parfois toutes sortes de difficultés sur leur chemin, et depuis quelques années au Manitoba, un projet de loi apparaît très régulièrement au comité législatif pour ostraciser ces communautés.

Et quelle est la force qui peut et doit intervenir pour que toutes ces choses ne s'éloignent pas de la loi de Dieu, et de la doctrine du Christ? C'est le vote.

Le vote est donc une chose très sérieuse, et ceux qui croient pouvoir disposer de leur vote comme d'une chose indifférente qu'ils peuvent laisser inactive, vendre ou acheter, se trompent étrangement. Ils compromettent par là les intérêts les plus considérables de l'ordre matériel et parfois les intérêts éternels. Ils se rendent donc gravement coupables et compromettent leur salut éternel.

C'est pourquoi la Sainte-Eglise, malgré les cris de ceux qui craignent son influence bienfaisante, ne consent pas à se désintéresser de la gouverne de ses enfants, quand ils exercent leurs droits de citoyens, et si elle le faisait, elle serait infidèle à sa mission.

L'électeur est responsable devant Dieu et sa patrie du vote de l'élu, dans la mesure où il pouvait le prévoir. Ce n'est plus une question de verre de whisky, d'argent, de promesse de places, d'amitié personnelle: c'est un acte de longue portée morale qu'il faut poser, et le premier devoir est de s'éclairer avant de voter.

Si quelqu'un néglige de le faire, il se rend coupable de négligence en matière grave, il pèche donc gravement. Et si s'étant éclairé, il agit contre ces convictions par intérêts ou autre considération, la faute est encore plus grave.

Vous comprenez pourquoi la Sainte Eglise ne peut pas se désintéresser de la conduite de ceux qui peuvent jouer leur âme en ces temps d'effervescence populaire qu'on appelle le temps des élections. Elle leur rappelle que les intérêts des âmes qui sont en jeu dans les questions qui touchent aux écoles, au mariage, à la liberté religieuse, doivent primer toutes les autres considérations. Elle leur rappelle aussi qu'il ne suffit pas d'être homme public pour pouvoir voter en sécurité de conscience. Voter pour un voleur ou pour quelqu'un qui peut facilement le devenir, c'est coopérer au mal et se rendre coupable. Un vieux dicton populaire nous enseigne que le voleur et celui qui tient le sac sont également coupables.

Ceci nous amène naturellement au chapitre de la corruption électorale, et je ne puis rien dire de mieux et de plus précis que ce qu'en a dit le Rév. Père Lamarche, o.p., dans son petit catéchisme électoral que je vous conseille d'acheter.

Chapitre IV. De la Corruption électorale.

D.—Qu'appelle-t-on corruption électorale?

R.—On nomme corruption électorale, tout ce qui, d'une façon ou d'une autre, à un degré ou à un autre, peut mettre obstacle à la liberté du vote consciencieux.

D.—Quelles sont les principales manoeuvres dites corruptrices, et les moyens illégitimes d'influencer le vote?

R.—Les violences physiques, les menaces ou autres procédés d'intimidation, les offres, conventions et promesses, même si elles doivent être exécutées après le scrutin seulement, les livraisons et promesses d'argent, de positions ou de titres, les distributions de cadeaux et de liqueurs, etc.

D.—Le trafic des votes est-il toujours un mal?

R.—Oui, car il se confond pratiquement avec l'achat et la vente de la conscience humaine, laquelle ne saurait être l'objet d'aucun trafic.

D.—Ce trafic des consciences est-il un péché grave?

R.—Oui, c'est un manquement grave contre la loi divine elle-même.

D.—Y a-t-il des cas où la conscience au lieu de commander un vote et d'en défendre un autre, permet indifféremment l'un et l'autre?

R.—Oui, ces cas peuvent se rencontrer assez fréquemment, chaque fois par exemple que les candidats en présence sont d'égale valeur ou à peu près.

D.—Dans ces circonstances, est-il permis d'échanger contre de l'argent ses préférences personnelles?

R.—Non, car cela reste une infraction grave.—1o A la loi civile; 2o A la loi ecclésiastique.

D.—Est-ce que la loi civile interdit la corruption électorale ou le trafic des votes?

R.—Oui, absolument.

D.—S'agit-il d'une interdiction en matière grave?

R.—Oui.

D.—La loi ecclésiastique défend-elle le trafic des votes?

R.—Oui, tout comme la loi civile.

D.—La loi ecclésiastique défend-elle le trafic des votes sous peine de faute grave?

R.—Oui, comme il est aisé de le constater par plusieurs mandements d'évêques et par les conciles provinciaux de Québec et de Montréal.

Nous n'irons pas plus loin: à chacun de régler ses affaires de conscience avec son confesseur. Il s'agit d'une matière de soi grave. Il faudra voir dans chaque cas. On reste en l'état de péché grave, car là se jouent les plus graves intérêts. Les fautes sont souvent graves; elles peuvent quelquefois n'aller pas jusqu'au péché grave, et par conséquent en péril de damnation éternelle, chaque fois qu'ayant commis un péché grave, on ne le regrette pas en prenant de plus la ferme résolution de l'éviter à l'avenir.

Passons maintenant, avant de finir, à une question d'une très pressante actualité. Cette question demanderait une conférence séparée, deux peut-être: c'est le vote des femmes.

Je ne veux pas étudier cette question à son mérite ce soir. Pourtant nous devons arriver à une conclusion pratique. C'est présentement très important, puisque notre très galant gouvernement provincial a ouvert toutes les portes à ces dames.

Le gouvernement a-t-il posé là un acte sage? C'est une grosse question à résoudre. C'est sûrement du nouveau; mais nous ne sommes pas de ceux qui croient que tout ce qui est nouveau est nécessairement progrès. On nous a donné tant de nouveau rétrograde qu'il faut examiner le nouveau de près avant de le déclarer progrès. Est-ce un progrès? Quelques-uns et surtout quelques-unes disent oui: d'autres plus nombreux disent non, et croient que la famille d'abord souffrira de cette innovation, puis ensuite toute la société; car la famille étant la base nécessaire de la société, tout ce qui va à l'encontre du bien de la famille doit avoir son contre-coup néfaste sur la société.

Quelle est mon opinion en cette matière? Vous aimeriez peut-être à le savoir; puisque vous avez eu l'amabilité de venir m'entendre, permettez-moi de ne pas brûler mes vaisseaux aujourd'hui. Comme disait quelqu'un d'un autre sujet, s'il y a des autorités en faveur, il y a de très fortes raisons contre. Mais venons-en au pratique en attendant que la Sainte-Eglise se prononce, car elle n'a pas encore jugé la question, et je crois bien qu'elle ne se pressera pas de le faire.

Nous sommes en face d'un fait accompli. Pour le moment, toutes nos raisons, si bonnes ou si mauvaises soient-elles, ne changeront rien, c'est la loi. Les femmes peuvent voter si elles le veulent, et même être députés si elles croient l'emploi désirable, et si ces messieurs veulent leur céder la place, en attendant qu'elles la prennent bon gré mal gré. Jusqu'à direction contraire, nous croyons que les femmes du Manitoba qui remplissent les conditions voulues pour voter doivent faire mettre leur nom sur les listes électorales pour être en mesure de voter au moment voulu; autrement cette loi nous mettra dans une position d'infériorité qui peut tourner au détriment de nos plus chers intérêts. Lorsque la maison brûle on pousse dehors les meubles les plus précieux, même au risque de les égratigner quelque peu; c'est ce que nous faisons en ce moment.

Nos femmes chrétiennes auront assez de sens pour ne pas abuser d'une mesure qui peut facilement tourner contre leur dignité et les empêcher de remplir les devoirs pour lesquels le bon Dieu les a créées. Elles ne perdront pas de vue que leur royauté est bien plus au foyer que dans les assemblées législatives ou au barreau. Elles se souviendront que les assemblées politiques ne sont guère la sphère d'action qui leur convient, mais elles sauront se servir de leur vote, puisque le Gouvernement le leur concède pour remettre dans notre législation un peu plus de souci de l'idéal chrétien qui disparaît de plus en plus sous la poussée d'un socialisme qui fait de l'athéisme son arme favorite, pour détruire peu à peu ce qui nous est cher, et ce qui est en même temps la meilleure garantie de l'ordre social bien entendu.

ENCORE UN AUTRE

L'autre jour, dans l'une des grandes gares de Winnipeg, un individu quelconque, en uniforme militaire, laissait libre cours à sa veine patriotique et pérorait sur le salut de l'Empire. Il n'y a pas de mal à cela. Mais qu'avait-il à déblatérer contre les Canadiens-français?

"Les gens de la Province de Québec, disait-il à ceux qui avaient la patience de l'écouter, ne veulent pas de l'enrôlement, et la raison en est bien simple: ce sont les curés qui les en empêchent... Voyez-vous, en France, les prêtres se sont fait mettre à leur place par le Gouvernement, et pour les venger, leurs confrères du Québec empêchent leurs compatriotes d'aller se battre pour la France..."

Notre soldat a dû prendre toute sa littérature dans l'**Orange Sentinel** et dans d'autres journaux du même acabit!

Si notre orateur improvisé avait eu quelques connaissances historiques, il aurait su que, sans les Canadiens-français, il y a longtemps qu'il ne serait plus question de domination anglaise en Amérique; il aurait su que leur clergé a toujours été et est encore le plus ferme appui de cette loyauté séculaire. Mais un soldat anglais du Manitoba ne peut pas tout savoir...

Sait-il seulement ce militaire qu'il y a actuellement des milliers de Canadiens-français qui versent leur sang pour le salut de l'Empire? Sait-il que, pendant qu'ils luttent aux côtés des Anglais pour écraser l'Allemagne, le Gouvernement du loyal Manitoba a traité leurs compatriotes avec une brutalité digne de tous les kaisers!

Un soldat peut bien nous insulter sur la place publique: ses injures ne nous feront pas grand mal: mais eux, les violateurs de traités et les oppresseurs, leur mémoire sera unie dans le même mépris à celle de Guillaume.

* * *

Si le recrutement dans Québec et chez les Canadiens-français en général ne marche pas au gré des désirs de Messieurs les Anglais, ils devraient se demander s'ils n'en sont pas eux-mêmes la cause. Pouvons-nous croire à la sincérité de ceux qui nous invitent à aller verser notre sang en Europe, pour la liberté des petits peuples, alors qu'ici en Canada ils sont les premiers à méconnaître les droits et les privilèges légaux établis pour la protection des faibles contre l'oppression du plus fort?

PAUL BELART.

"LE CROISE"

Organe officiel du Comité permanent de la Langue française; Echo du Ralliement catholique et français en Amérique

Sommaire de janvier 1917

Conseil du Pape. — "Patriotisme et Catholicisme". — Pour la fête de S. Jean-Baptiste. — L'Entente des races: N.-A. Belcourt, sénateur. — Le Saint-Père et le français. — **L'action française en Amérique**: Dans l'Ouest. Succès scolaires: Les nôtres aux Etats-Unis. — **Au service des intérêts français**: Place à la diplomatie; Un travail précieux; Notre livre d'or national. — **Nos traditions franco-catholiques**: La foi de notre race: Pour la civilisation chrétienne: Nos origines religieuses: Un peuple de croyants; La charte de nos droits: L'alliance sacrée: L'union du clergé et du peuple: Notre foi conquérante.— Patriotisme religieux: Mgr Ignace Bourget, deuxième évêque de Montréal. — Le Comité permanent de la langue française: Les officiers. — Le Ralliement catholique et français en Amérique: Sa composition: son origine (pour mémoire). — **Ligue de la Presse catholique, de langue française, du Canada et des Etats-Unis**: Officiel. — Fraternel encouragements (au **Croisé**): du **Manitoba**, du **Messager de S. Antoine**, de la **Libre Parole**, Winnipeg. — **Nos collaborateurs du dehors**: Une ligne de conduite; Trève aux rivalités de race; Notre patrie. — **Ecueils et périls nationaux et religieux**: Contre le péril des idées fausses; Le péril yankee: Henri Bourassa. — Juste remarque. — **L'opinion de nos lecteurs**, au sujet de l'action française et catholique en Amérique: Les Prières pour le race; L'oeuvre générale du C. P. L. F.; Le Ralliement C. F. A.; Le "Croisé". — Bibliographie: Almanach de l'Action Sociale Catholique: Commission de la Conservation.

Prix de l'abonnement, 50 sous par an; adresse: No 126, Casier, Québec.

L'A. C. J. C. AU MANITOBA
LE COMITE DE PRESSE

Le Comité de Presse de LaVérendrye a vu naître 1917 avec joie et espoir. Il avait la joie d'avoir vécu bien portant tout le long de quatre mois; il avait l'espoir de vivre encore des mois nombreux. Sans doute s'il n'avait pas l'haleine de ses quelques membres pour se réchauffer il mourrait peut-être de froid, mais il a les langes chauds que lui fournissent les cercles manitobains. 1917 lui apportera tout probablement de bons habits. En tout cas le Comité de Presse souhaite une année fertile à tous les Cercles, une année productrice à tous les ouvriers de plume de l'Association au Manitoba.

Notre action par la presse ne peut que développer l'union qui fait la force et activer la grande Union Régionale manitobaine. La force de l'A. C. J. C. partout où elle existe réside dans cette action cohérente de tous ses membres, dans ce "rapprochement méthodique de toutes les forces éparses qui luttent isolément pour le bien". Prenons donc tous les moyens de décupler nos efforts et d'activer nos bonnes volontés. Qu'une âme commune enveloppe nos énergies et nos bons désirs de faire du bien à la religion et à la patrie. Et cette âme commune faisons-la vibrer dans toutes les occasions avec l'entrain de jeunesse et de sérieux qui la caractérisent.

Le Comité de Presse de LaVérendrye.

$3,000 POUR UN TAUREAU

A une vente de Shorthorns qui vient d'avoir lieu à Banbury, Angleterre, 42 animaux se sont vendus à une moyenne de $980 par tête. Au nombre des acheteurs se trouvait Son Altesse Royale le Prince de Galles qui a payé $3,000 pour le taureau Edgcote Count. Il s'est vendu en tout 23 taureaux qui ont rapporté en moyenne $1,170 et 19 vaches et génisses pour $630, en moyenne. A une autre vente 49 Shorthorns ont rapporté en moyenne $750.

LE COIN DES DAMES

PAS beau le jour des Rois cette année! C'est un vilain temps pour faire des visites, et bien des joues, des nez et des oreilles en garderont "douce" souvenance! N'importe! La tempête qu'il fait au dehors, le grand vent qui nous fouette le visage, mais — poésie à part — bien incommode quand elle s'amoncèle pressée sous nos pas, tout cela nous fait jouir plus délicieusement du bon accueil que nous recevons, et nous fait trouver plus bienfaisante la chaleur qui nous attend... Les souhaits s'enchaînent, les poignées de mains se prodiguent, nous causons pendant cinq à dix minutes, puis, heureuses d'avoir bravé les autans pour venir ici témoigner de notre vénération, de notre estime et de tout ce que vous voudrez, nous reportons volontiers à l'air vif nos joues, nos nez et nos oreilles, non sans nous dire: "Il faut y tenir!"

Et de me faire geler ce jour-là, je trouve cela amusant tout plein.

Le 6 janvier est le jour réservé aux dames qui veulent aller présenter leurs hommages aux personnages éminents de la place, et visiter les communautés religieuses.

En notant les communautés, je me rappelle un incident assez divertissant qui est arrivé à mon amie...

Ne voilà-t-il pas qu'en faisant mes souhaits d'usage, à la ronde, je sens, un coup, ma main retenue, fortement. C'est une bonne vieille petite soeur qui me voulait garder à tout prix... Pour sûr, elle n'y voyait pas bien, diront quelques méchantes lectrices... J'étais assez flattée au fond, — oh! prétention! — Naturellement je résiste, et pour donner raison à mon peu de zèle, je lui assure que je ne pourrais me risquer à subir l'affront qu'on me mit à la porte. C'est pourquoi je résistais à la grâce qu'elle croyait voir écrite sur mon front. Dix minutes de causerie là encore, et nous sortons... Plus loin, je rencontre mon amie — dont les doutes sur son avenir sont éclaircis, certain, celle-là — puis elle rit de tout son coeur en me racontant qu'une bonne vieille petite soeur — la mienne — voulait absolument qu'elle restât au couvent. "Mais, ma Soeur, riposte-t-elle, je suis mariée, et c'est à savoir si mon mari chanterait sur ce ton-là..."

Pauvre petite soeur qui se donnait tant de peine pour envoyer des ouvriers à la vigne!... "Et il sortit vers la onzième heure..." Patience, donc, puisqu'on n'était pas encore à la onzième heure!...

Je n'aime guère les visites de cérémonie, parce qu'on y est trop guindée, et ce n'est pas dans mon tempérament, mais celles-ci faites au début de l'année me plaisent toujours, à cause du souvenir de l'accueil bienveillant et cordial qui nous est fait, de la chaleur qui nous attend quand il fait tempête au dehors.

JACQUELINE DES ERABLES.

8 janvier 1917.

PETITE MARCELLE

PAUVRE petite Marcelle! Il me semble la voir avec ses longs cheveux enveloppant comme d'un voile sa petite personne, si mignonne, si chétive et ses grands yeux rêveurs répandant une expression de souffrance sur ce visage si attirant si sympathique. — C'est que Marcelle est infirme et maintenant avec ces huit ans, elle comprend qu'elle ne peut courir comme les autres. Elle regarde d'un air triste ces petites compagnes qui sautent à la corde qui poursuivent la balle lancée, et elle donnerait bien gros pour aller en classe sans être obligée de recourir à la bonne volonté des autres pour traîner sa petite voiture.

Aujourd'hui pourtant elle est heureuse, car elle doit chanter devant une audience distinguée. Son regard brille et elle oublie son infirmité dans le plaisir délirant de faire quelque chose hors de l'ordinaire. En entendant cette voix qui vous transporte au-delà bien haut, bien haut, on se dit que Dieu sait bien mettre une compensation à toute épreuve. Et c'est évidemment ce que pensait une brave femme à mes côtés qui dit d'une voix assez sonore pour être entendue jusqu'au milieu de la salle. "Ah ben oui! le bon Dieu y a mis dans la tête ce qui lui a ôté dans les jambes!"

Oui, chère petite Marcelle, jouis de ton succès; sois heureuse du souvenir de ce jour, car tu seras sans doute longtemps privée du plaisir de chanter en public si la science médicale essaie de faire quelque chose pour toi. En attendant cette promesse de vie, fredonne à ton aise; dans ton immobilité, prie pour ceux qui ne prient pas; souffres en silence et bénis Dieu, car Il met sa bénédiction et son amour autour des souffrances des petits.

GERTUDE.

"A LA MAISON"

Les longs jours de l'hiver sont propices à la couture et il faut en profiter pour faire le linge d'été. Il fait si bon quand les premiers beaux jours du printemps se montrent de laisser l'ouvrage pour aller entendre les premiers chants des oiseaux et respirer le bon air de la terre renouvelée. Ainsi faisons courir l'aiguille pendant qu'il fait froid, alors nous nous promènerons quand il fera chaud.

* * *

Pendant le mois de janvier, nos grands magasins regorgent de ventes d'occasions. Celles qui peuvent en profiter épargnent souvent beaucoup en achetant en ce moment-ci.

* * *

Dans ce siècle de vitesse plusieurs femmes n'aiment pas les travaux de l'aiguille, prétendant qu'ils sont trop longs et que la lingerie achetée est préférable. Je crois qu'elles se trompent et qu'elles se trompent grandement, car la couture faite à la maison est toujours plus solide et ainsi plus durable. Dans l'ancien temps nos mères ne trouvaient pas fatiguant de confectionner des trousses aux entiers à la main et l'ouvrage était si bien fini que l'on peut dire sans exagération, que c'était inusable.

* * *

L'aiguille, cher petit instrument, si utile, qui chasse l'ennui et nous aide à faire le bien. Il y a un charme infini à se servir de son aiguille pour réparer les accidents aux vêtements d'un père, d'un frère, d'un mari, d'un fils, car l'aiguille nous donne le moyen de leur faire plaisir. En faisant voltiger ce petit bout d'acier, chantons la romance si connue:

"Cours mon aiguille dans la laine
Ne te casse pas dans ma main,
Avec un bon baiser demain,
On nous paiera de notre peine."

L'aiguille nous aide aussi à suivre nos inclinations charitables. N'y a-t-il pas en ce moment des pauvres a habiller? Si on n'en connaît pas, le "Secours National" demande tous les jours des doigts agiles pour coudre des vêtements pour les affligés de la guerre.

L'aiguille est bien simple, et pourtant elle demande beaucoup de travail pour la façonner, car elle passe, dit-on, par une centaine de mains avant d'être lancée dans le monde commercial. Elle n'a pas toujours été, mais son histoire remonte cependant aux temps les plus anciens. On commença à la confectionner en os et en ivoire, et puis plus tard elle se fit en bronze, mais ce n'est que vers 1650 que les aiguilles en acier firent leur apparition. En France cette industrie est très encouragée. En Angleterre une manufacture d'aiguilles qui a beaucoup de renom et d'importance est celle de "Redditch". Cette maison a à peu près dix mille ouvriers.

Gertrude.

DE LA MODE

La robe d'une pièce est la favorite cet hiver, mais les grands couturiers ne peuvent s'entendre sur l'encolure qui se fait tantôt échancrée, tantôt fermée. Les manches longues sont plus en faveur que les courtes pour genre de robe.

* * *

Pour les robes du jour on combine en ce moment la serge, la gabardine, les lainages écossais avec le satin, le taffetas et le poult de soie.

* * *

Les longs paletots, genre russe, gardent leur popularité. Le velours de laine et la peluche comme garniture sont recommandées.

* * *

Il n'est point nécessaire d'être svelte et élancée pour porter la robe redingote, car si on met des plis plats à la jupe, ils ont l'avantage d'amincir la silhouette.

* * *

On remarque sur quelques robes une combinaison de plis et de fronces. Cette mode est nouvelle et seyante, donnant l'ampleur nécessaire tout en dessinant des lignes gracieuses.

* * *

C'est un véritable plaisir d'habiller nos petites filles cette année. La mode est si simple et permet l'usage de plusieurs étoffes pour une seule robe. La robe avec guimpe se prête particulièrement à ce genre. Les guimpes plissées sont les préférées avec un petit col rabattu et des manches longues. Les guimpes de mousseline se garnissent d'entre-deux de dentelle et on en fait les manches plus courtes.

* * *

Fort pratique aussi, pour les petites et fort simple à exécuter, est la robe à bretelles. Pour l'hiver on choisit une jupe en serge, en gabardine ou en popeline de laine avec guimpe en tissu écossais ou en faille.

RECETTES

"Pommes de terre à la duchesse"

Faites cuire des pommes de terre. Ecrasez les et ajoutez deux jaunes d'oeufs. Versez sur une planche farinée et roulez en boudin. Aplatissez légèrement avec la lame d'un couteau pour l'avoir d'une épaisseur d'un pouce et large de 3 pouces. Coupez en carrés d'une longueur de trois pouces et déposez-les sur des plats beurrés allant au four. Couvrez de beurre fondu et faites cuire 10 à 12 minutes.

* * *

Biscuits au gruau

Ingrédients: 1 tasse de sucre; 2 cuillerées à table de beurre; 2 oeufs; 3 tasses de farine d'avoine roulée (gruau); 1 cuillerée à table de lait; 2 cuillerées à thé de poudre à pâte; farine (assez pour rouler).

Préparation; Défaites en crème le sucre, le beurre et le lait. Ajoutez les oeufs bien battus. Puis la farine d'avoine et le farine sassée avec la poudre. Roulez avec les mains de façon à ce qu'ils soient de la forme d'une noix de Grenoble Aplatissez légèrement et faites cuire dans un fourneau chaud sur une lèchefrite beurrée.

* * *

Sirop d'oranges

Ingrédients: 4 oranges; 3 citrons; 4 livres de sucre blanc; 2 onces d'acide tartarique.

Préparation: Râpez la peau jaune des oranges, pas la partie blanche, ajoutez l'acide et le sucre, puis jetez sur le tout deux pintes d'eau bouillante. Aussitôt refroidi, ajoutez le jus des oranges et des citrons. Mettez reposer 24 heures, clarifiez et embouteillez. Pour en faire un breuvage prenez une cuillerée à soupe pour chaque tasse d'eau.

L'UNIVERSITE

Langues mortes et langues vivantes

(Le Manitoba)

Ne nous faisons pas d'illusion le conseil de l'Université n'a pas réglé pour longtemps, mercredi la question du latin Aussitôt que la Législature aura reconstitué l'Université, on reviendra à la charge, et Virgile, Cicéron, Horace, passeront au rang secondaire des facultatifs. Regrettons-le, plus pour l'Université que pour ces grands auteurs classiques. Ils peuvent, ces auteurs, se passer plus facilement de l'Université du Manitoba que l'Université du Manitoba ne peut se passer d'eux. Ce n'est pas la première altercation qu'ils ont avec le Progrès!

Langues vivantes, sciences techniques, instruction pratique, voilà le cri des réformateurs. Or tout cela est possible, et même plus facilement possible, avec du latin et du grec. Vous haussez les épaules? Considérez la France et l'Angleterre, les deux pays d'où nous venons et dont nous tirons encore incontestablement la majeure partie de notre vie intellectuelle, de nos méthodes et de nos modèles. Ces deux contrées sont essentiellement classiques, elles l'ont été depuis des siècles, et leurs savants se spécialisent tous les jours davantage dans l'étude ardue des auteurs anciens. Cependant, est-il au monde deux contrées plus riches, plus puissantes, plus avancées dans tous les domaines de la science moderne?

Les pays que nous venons de citer nous enseignent cette chose essentielle: il y a du temps pour toutes les branches de l'enseignement universitaire pourvu qu'on fasse une sage économie des heures et qu'on n'élève pas au rang de matières d'université des matières qui appartiennent à d'autres degrés de l'Enseignement.

Personne assurément ne prétend que le latin soit nécessaire à toute éducation. La finance, le commerce, les métiers, l'agriculture, qui produisent des hommes si remarquables, peuvent se passer, et se passent ordinairement, des auteurs anciens. Mais ces carrières, qui absorbent la majorité de toute population bien organisée ne s'apprennent pas dans les universités.

Le domaine propre des universités c'est l'enseignement de la littérature, de l'histoire, de l'économie politique, de la philosophie des sciences. Un bachelier-ès-arts qui n'a pas fait connaissance avec les auteurs latins et grecs, et surtout latins, possède un parchemin qui est une plaisanterie. On proclame que la chose est courante dans certaines universités américaines. On devrait plutôt observer que les meilleures universités se refusent énergiquement à cette innovation. Qu'on demande à la Sorbonne ou à Cambridge ce qu'elles en pensent.

* * *

La vraie doctrine, observée du reste par la plupart des grandes maisons d'éducation, c'est qu'il faut enseigner à l'élève deux langues vivantes: sa langue maternelle d'abord, et, ensuite, une autre langue moderne, celle qui peut lui être le plus utile. En Angleterre et aux Etats-Unis, cette langue additionnelle est le plus souvent le français ou l'allemand: en France, c'est l'anglais ou l'allemand, ou l'italien: dans l'Amérique du Sud, c'est le français ou l'espagnol.

Et en plus de cet enseignement des deux langues vivantes, ou plutôt comme base à cet enseignement devrions-nous écrire, on ajoute le latin à peu près toujours et le grec souvent. Car la maîtrise des langues vivantes: anglais, français, italien, allemand, espagnol, ne se peut imaginer sans l'étude approfondie des racines mêmes de ces idiomes. C'est dans la langue latine et dans la langue grecque, et nulle part ailleurs qu'on peut véritablement trouver l'exacte signification et la portée de nos vocabulaires modernes. C'est là qu'on va chercher les termes nouveaux dont la science a besoin; c'est là que le langage s'éprouve et qu'on en acquiert la pleine intelligence. Précisément ce mot **intelligence** a été formé de ces deux mots latins, **intus legere**, c'est-à-dire **lire dans l'idée.** De **os** et **ratio**, bouche et raison, c'est-à-dire "raison parlée", est sorti le mot **oratio**; il faut savoir cela pour posséder pleinement le sens du mot **orateur** et des autres composés de la même famille. Voyez le mot **negotior**, formé de trois mots: **ne ego otior**, qui signifient **je ne perds pas mon temps**; d'où l'on conclut que le mot français **négoce** peut signifier non-seulement **des affaires**, mais bien d'autres choses pourvu qu'elles comportent du mouvement. Les écrivains de race authentique ne cessent de passer ainsi leur lexique au prisme. C'est une opération nécessaire. Nous qui ne pouvons que balbutier, connaissons au moins ce labeur ininterrompu qui donne au langage sa clarté, sa splendeur et sa fécondité.

Les universités sont les gardiennes de la pureté et de l'intégrité des langues. Que les universités de l'Europe occidentale et de l'Amérique oublient, ou mettent à l'arrière-plan, les langues-mères et notre langage perdra immédiatement sa fixité, sa précision et son ampleur. Autant vaudrait supprimer les postulats et les axiomes en géométrie. Dire ces choses c'est proclamer des vérités de La Palisse. Si les intrépides réformateurs de notre université de Winnipeg hésitent à nous croire, qu'ils en écrivent à Kipling, à Balfour et à Roseberry en Angleterre, à Lavedan et à Bourget en France Gladstone, qui fut longtemps premier-ministre du Royaume-Uni et qui par conséquent avait peu de loisirs, lisait cependant du latin tous les jours: il y voyait un aliment nécessaire à son éloquence qui était du reste admirable. Les discours du président Poincaré, les articles de Barrès, les hymnes de Gabrielle d'Annunzio sont imprégnés des oeuvres antiques et l'on sent que c'est de là que vient toute leur virtuosité oratoire. Sait-on à Winnipeg, que M. G. W. Ross, l'ancien premier-ministre de l'Ontario, et qui fut en son temps l'orateur anglais le plus cultivé de sa province, était un latiniste convaincu? Nous ne citons plus de noms, car la démonstration est faite depuis longtemps: pour connaître une langue, il faut la décomposer, en faire l'anatomie et la chimie. Les sciences expérimentales ne sont pas plus exigeantes là-dessus.

Et notez, s'il vous plaît, que tout ce qui précède n'est que de la linguistique, élémentaire et absolument sommaire. Le sujet comporte des aspects beaucoup plus vastes, et qui sont d'importance souveraine.

* * *

A-t-on le droit d'enfermer le jeune homme dans le cadre rétréci de la vie contemporaine et de lui fermer le domaine du passé? Y pensez-vous, priver l'étudiant des discours de Cicéron et lui donner, en manière de substitution l'éloquence de Tobias Crawford Norris. Supprimer les **Commentaires de César**, et les remplacer par l'**Histoire de Winnipeg** du Dr Bryce. Lâcher Tite-Live et lire les ouvrages de Mme McClung. A-t-on réfléchi à tout ce que cela veut dire: mettre les langues anciennes au rang de matières libres? Cela veut dire que le futur bachelier aura le droit de se priver de toutes les magnificences et de tous les enseignements que nous ont laissés les vieilles civilisations. Cependant tout l'art moderne s'appuie sur l'art ancien, toute la pensée moderne s'alimente de la pensée ancienne, toute la société moderne se modèle, en des parties essentielles, sur les institutions de Rome et d'Athènes. Notre jurisprudence est remplie de droit romain; notre architecture est un thème continuel sur l'art architectural grec. Et que ne doit pas notre sculpture à la Statuaire antique? Et que dire de la littérature proprement dite? Si Shakespeare n'avait pas fait une étude approfondie des vieux textes, aurait-il pu écrire **Jules César?** Et Hugo, aurait-il enfanté sa **Légende des Siècles**, qui tire son inspiration de l'Enéide et des Georgiques? Il n'y a pas jusqu'à notre Musique et notre Théâtre qui ne se souviennent de l'art antique. Qu'y pouvons-nous faire? On n'improvise pas une civilisation; elle est toujours un prolongement d'autres civilisations et d'autres époques. Si nous tirions nos origines de l'Arabie, de l'Inde ou de la Chine millénaire, nos universités devraient, pour remplir leur vrai rôle, enseigner, non pas le latin et le grec, mais l'arabe l'hindou et le chinois. Plus tard, dans les siècles à venir, d'autres sociétés, qui seront issues des nations française et anglo-saxonne d'aujourd'hui, étudieront le français et l'anglais pour les mêmes raisons que nous étudions nous-mêmes le latin et le grec.

Au reste ne nous plaignons pas Nos ascendances dans la généalogie des peuples sont fort nobles, et nous-mêmes remplissons un rôle fort honorable. Nous sommes un chaînon dans une belle chaîne Nous continuons le mouvement de progrès dans la civilisation, gréco-romaine. Cette civilisation c'est celle qui a fait sortir l'Europe de la barbare; elle a été pour les races humaines un instrument de formation qui a reçu la consécration des siècles; cet instrument a fait ses preuves, il est efficace Des novateurs veulent nous arrêter dans ce mouvement de progrès et nous lancer dans une direction contraire: ce sont eux les réactionnaires, qui s'opposent à la marche en avant.

Quand on parle de formation pour nous hommes du XXème siècle et sujets britanniques, il s'agit de réaliser un type conforme à la civilisation particulière dont notre race et notre culture sont un épanouissement. Cette civilisation c'est la gréco-romaine. Elle est assez rapprochée de nous pour nous faire sentir toute son influence: elle est assez éloignée pour avoir acquis la fixité et avoir passé par le travail d'épuration des siècles. Ce qui dans cette civilisation ne valait pas la peine de vivre est mort et tombé en poussière. Ce qu'il y avait de durable a survécu, la gangue est tombée, l'or nous est resté. Les civilisations égyptienne et phénicienne, par exemple, sont trop éloignées; les civilisations d'Europe qui nous sont contemporaines sont trop près, elles subissent l'influence de nos sympathies et de nos antipathies et ne peuvent être l'instrument de culture de notre hémisphère.

Encore une fois, soyons heureux de notre lot: la civilisation gréco-romaine est supérieure à toutes les autres; elle a produit les princes de l'esprit humain. Pourquoi lui tourner le dos?

Noël Bernier.

A L'INFIRMERIE D'UN COLLEGE

Un enfant de huit ans est à l'infirmerie. Le médecin a prescrit une potion fort désagréable, et le malade la repousse.

Le Supérieur. — Pour le bon Dieu, vous prendrez bien une cuillerée, n'est-ce pas, mon enfant?

Le malade. — Pour le bon Dieu? oh! oui.

Et il s'exécute.

Quelques heures plus tard, nouvelles instances.

Le Supérieur. — Pour la Sainte Vierge, mon enfant, vous accepterez bien encore une cuillerée?

Le malade. — Pour la Sainte Vierge? oui, encore une!

Le supérieur présente la potion amère: l'enfant regarde et fait cette réflexion:

—Mais la Sainte Vierge n'est pas autant que le bon Dieu! Il ne faut pas remplir la cuiller.



MERCI!

Les éditeurs du "Calendrier Catholique" remercient la population française du généreux encouragement qu'ils ont reçu de toutes les parties de la province. Chaque courrier apporte une grande quantité de demandes et le moment approche où nous serons obligés de cesser l'envoi au dehors de Winnipeg. Il nous reste une centaine d'exemplaires que nous envoyons gratuitement sur demande, ainsi qu'une copie de la chanson patriotique, spécialement francomposée par M. Commune et éditée à l'occasion du Congrès de la langue française au Manitoba.

Ceux qui voudront se procurer ce beau calendrier et posséder en même temps le tableau de tous nos commerçants et des hommes de profession de langue française dans la métropole de l'Ouest, feront bien de se hâter de placer leur demande et de ne pas omettre de joindre dix sous pour frais d'envoi et d'emballage. Le calendrier est envoyé le jour même de la réception de la demande.

Adressez: M. Dumousseau ou M. Norbert Jutras, la **Liberté**, Winnipeg.

VIE DE MGR LANGEVIN

Par le R. P. A.-G. Morice, o.m.i.

On nous prie d'annoncer que la seconde édition de la "Vie de Mgr Langevin", si impatiemment attendue que pas moins de cinq personnes ont été dans un seul jour la demander inutilement à l'auteur, sans compter les commandes qu'il recevait par la malle, vient enfin d'arriver.

Hautement recommandée par neuf évêques, cette vie est destinée, au dire du **Patriote de l'Ouest**, à devenir populaire au Canada, et ce sera un grand bienfait pour le pays, à cause des hautes leçons qu'elle renferme. Elle est parsemée d'anecdotes qui en rendent la lecture attrayante, et mettent en relief certains côtés peu connus de la physionomie de l'illustre prélat". De son côté, le **Bien Public**, des Trois-Rivières, assure que "cette Vie de Mgr Langevin est palpitante d'intérêt".

Le monde ecclésiastique n'a pas une opinion différente. Un curé de la ville de Québec déclare en effet qu'elle "se lit comme un roman", et l'un des prêtres les plus intelligents de l'Ouest écrivait naguère à l'auteur: "Les quelques heures de récréation que j'ai par ci par là n'ont jamais été si délicieusement employées que depuis l'arrivée de votre volume. Bien peu, surtout parmi les jeunes prêtres qui ont eu la bonne fortune de travailler sous la paternelle direction de Mgr Langevin, vous liront sans se sentir le coeur gonflé d'émotion et sans verser des larmes".

Ceux qui voudraient se procurer ce livre feront bien de ne pas attendre que tous les exemplaires en soient vendus, comme plusieurs l'avaient fait pour la première édition. S'adresser soit à l'auteur, au Juniorat de Saint-Boniface, soit chez Vanpoulle, près du bureau de poste, dans la même ville: dans ce dernier cas, par la malle. Prix du volume illustré et relié: $1.50 franco.

LES EMBARRAS DE M. BRIAND

Ce que nous avons fait

(Le **Devoir**)

Revenu de la conférence de Rome, où il a discuté avec ses collègues d'Angleterre, de Russie et d'Italie les problèmes généraux de la guerre et de la diplomatie, M. Briand se retrouvera face à face avec les problèmes d'ordre intérieur qui l'ont fort ennuyé à la fin de décembre, qui lui réservent encore peut-être de gros embarras.

Le cri unanime, dans la presse française, c'était: Gouvernez! gouvernez! On sentait, on disait un peu partout que la rapidité et la hardiesse de décision des Allemands constituaient une de leurs supériorités. Pour gouverner, et gouverner rapidement, il faut disposer de certains moyens, ripostait M. Briand. Si vous voulez que nous puissions résoudre vite certaines questions, permettez-nous de le faire par décrets. Dispensez-nous de passer par toute la filière de la procédure parlementaire... Mais une autre clameur alors s'élevait: C'est la dictature, c'est la négation des pouvoirs du Parlement...

Ce fut l'origine du projet de loi sur les décrets ministériels et du débat qui s'éleva alentour. Or les dépêches de ce matin indiquent que la commission à laquelle fut référé le projet l'a condamné comme inconstitutionnel et fera un rapport dans ce sens aujourd'hui même.

La Chambre appuiera-t-elle sa commission? C'est un point d'interrogation, mais le certain c'est que M. Briand aura à supporter tout le poids, tous les ennuis d'un grand débat parlementaire, et ceci remet en lumière l'un des aspects les plus poignants de la politique française à l'heure actuelle.

* * *

En décembre, pendant une dizaine de jours, M. Briand a dû répondre, au comité secret de la Chambre, à une quarantaine d'interpellations. Plus tard, ce furent les séances publiques de la Chambre, très violentes, les séances publiques et secrètes du Sénat, sans compter les séances de commission où le premier ministre doit de temps à autre donner des explications.

—Et vous voulez, disait à ce propos Lysis, l'un des collaborateurs de Gustave Hervé, qu'un homme qui est soumis à un pareil régime, qui est obligé de tendre tous les ressorts de son esprit pour répondre aux critiques, de passer la moitié de son temps à la Chambre, sans compter celui qu'il lui faut sacrifier aux parlementaires dans les couloirs ou à son bureau ait le temps, ait la liberté et la vigueur d'esprit nécessaires pour suivre les problèmes généraux de la paix et de la guerre, pour suivre à travers le monde des négociations subtiles et compliquées? Mais nous sommes fous, complètement fous.

A l'autre pôle de l'opinion, l'un des rédacteurs du **Figaro** faisait, en des termes différents, une constatation analogue. Il racontait la journée de M. Briand, avec ses comparutions nécessaires devant les Chambres, et demandait: Où peut-il trouver le temps de réfléchir? d'envisager dans leur ensemble et dans le détail les problèmes de politique mondiale qui s'imposent aujourd'hui à son attention de chef du gouvernement et de ministre des Affaires étranères?

Et il saute aux yeux de tous que la situation de M. Briand est, de ce point de vue, absolument inférieure à celle des ministres allemands, par exemple, qui n'ont presque pas à s'occuper du Reichstag, qui peuvent travailler en pleine liberté.

Mais c'est toute la question du régime parlementaire qui se pose ici. Lloyd George nous a déjà dit que la mécanique du temps de paix ne pouvait convenir au temps de guerre. Les Français auront à résoudre tout de suite ce premier problème. Comme ils sont d'esprit logique, ils se poseront vraisemblablement ensuite une autre question: Les faiblesses qui s'affichent aujourd'hui ne seraient-elles pas la suite logique et nécessaire d'une faiblesse congénitale, dont la guerre ne fait que souligner l'effet fatal?

L'une des conséquences de la guerre sera probablement de pousser à un stade nouveau le procès déjà entamé du régime parlementaire.

* * *

Mais, se demandera peut-être quelque esprit curieux: Ce problème, qui préoccupe, après trente mois de guerre, le Parlement français, qu'en a-t-on fait chez nous? Oh, on l'a résolu, sans tapage, sans le moindre éclat, avec ampleur et une vigueur qui étonneraient probablement nos cousins et que peu de Canadiens même soupçonnent.

La loi 5 George V, chap. 2, sanctionnée le 22 août 1914, confère au gouvernement, pour le temps de guerre, le droit de faire tout ce qu'il juge "**nécessaire ou convenable pour la sécurité, la défense, la paix, l'ordre et le bien-être du Canada**" (n'ayant pas le texte français sous la main, nous traduisons de l'anglais). Pour qu'on sache mieux à quoi s'en tenir, "**mais non pas de façon à limiter le caractère général**" des termes ci-dessus employés, la loi ajoute que les pouvoirs attribués au gouvernement s'appliqueront "**à toutes les matières tombant dans la catégorie des sujets ci-dessous énumérés; c'est-à-dire,** (a) **la censure, le contrôle et la suppression des publications, écrits, cartes, plans, photographies, communications et moyens de communication;** (b) **arrestation, détention, exclusion et déportation;** (c) **direction des ports, des eaux territoriales du Canada et des mouvements des vaisseaux;** (d) **transport par terre, par air ou eau et direction du transport des personnes et des choses;** (e) **commerce, exportation, importation, production et manufacture;** (f) **appropriation, surveillance, confiscation et disposition de la propriété ou de son usage.**"

M. Briand se contenterait peut-être d'un pareil blanc-seing.

Omer Héroux.

LA GRECE SE SOUMET

Elle accepte l'ultimatum, mais fait quelques réserves

Athènes, 12. — Le gouvernement grec a formellement accepté l'ultimatum des puissances de l'Entente. Comme le demandait l'accord conclu avec les alliés, le 1er décembre le roi Constantin a commencé à tenir ses engagements en livrant aux autorités navales de l'Eentente six batteries de canons de montagne. Il a donné aux troupes l'ordre de supprimer toute manifestation hostile et cet ordre a été rapidement exécuté. Des citoyens devaient se réunir pour protester contre l'acceptation de l'ultimatum des alliés; mais cette réunion n'a pas eu lieu. Les chefs des réservistes, pour se conformer aux désirs du roi, ont lancé une proclamation disant que leurs partisans étaient prêts à appuyer le monarque et à accepter les décisions de son gouvernement.

Cependant le gouvernement grec ne s'est pas soumis à l'ultimatum des Alliés sans faire certaines réserves. Le contrôle des Alliés sera rétabli pour la sécurité de leurs armées seulement, mais le gouvernement leur refuse toute participation dans l'administration du pays ou intervention dans les communications locales. Les partisans de l'ex-premier ministre Vénizelos qui avaient été emprisonnés, seront remis en liberté. La question des indemnités demandées pour les propriétés détruites sera étudiées à la lumière des lois du pays. Quant à la satisfaction morale pour les événements du 1er décembre et le transfert des troupes grecques, le gouvernement n'y fait aucune objection.

M. LAVERGNE A GAIN DE CAUSE

La cour déclare illégale la résolution du Club de la Garnison ordonnant son expulsion à cause de ses opinions politiques.

Québec, 12 janvier. —

S'appuyant sur les règlements du Club qui lui interdisent absolument de se mêler des questions de politique et de religion et sur le droit inaliénable que possède tout citoyen britannique d'exprimer librement son opinion, l'hon. juge Rodolphe Roy a maintenu ce matin, en cour supérieure, l'injonction et la poursuite en dommages-intérêts par M. Lavergne contre le Club de la Garnison de Québec pour faire annuler une résolution de l'assemblée générale du club ordonnant au Comité exécutif de l'expulser comme membre du Club, à défaut par lui de démissionner comme tel, à cause des déclarations politiques qu'il avait faites dans un discours à l'Assemblée Législative, en janvier dernier.

La Cour l'a déclarée illégale, ultra vires et nulle à toutes fins que de droit et a condamné le club de la Garnison à payer à M. Lavergne une somme de $100 à titre de dommages exemplaires avec les frais de la poursuite telle qu'intentée, c'est-à-dire $500.

M. Lavergne a obtenu gain de cause sur toute la ligne, et a été félicité de son succès.

TRAGEDIE A SHAWINIGAN

Un incendie se déclare à la Northern Aluminum Company et cause une perte de vie. — Des blessés.

Shawinigan Falls, 12. — Un terrible accident survenu cette nuit à l'usine de la Northern Aluminum Company ici a créé un vif émoi. Un incendie dont on ignore la cause s'est déclaré vers 1 heure dans l'une des salles de la bâtisse des transformations où se trouvaient des réservoirs d'huile; le feu s'est propagé avec rapidité et des quatre ouvriers qui travaillaient en ce moment dans la salle un seul du nom de Bradley a pu se sauver.

Sur les trois restaient Napoléon Houle, 23 ans, brûlé à mort, tandis que ses camarades, King, de cette ville, et Bilodeau, de La Baie de Shawinigan, s'infligeaient de sérieuses blessures. Les dégâts s'élèvent à plusieurs milliers de piastres. Ce matin l'état des blessés était satisfaisant.

Il y a trois ans, le père du jeune Houle qui vient de périr dans les flammes a été tué par un éboulement alors qu'il était à l'emploi de la Belgo Canadian Pulp Company.

LE SERVICE NATIONAL

La fédération des clubs ouvriers de Montréal recommande à ses membres de ne pas signer.

Montréal, 11. — Au cours d'une nombreuse assemblée tenue hier soir, au No 80 A, rue St-Denis, sous la présidence de M. Gédéon Martel, la Fédération des clubs ouvriers de Montréal a adopté sur division, une résolution du comité exclusif recommandant aux membres de ne pas signer la carte du Service National.

On prétend que la mesure prise par la Commission du Service National est un acheminement vers le service obligatoire et la conscription sous les déguisements d'un inventaire des énergies de la nation. Le camarade Thibault est d'avis qu'on aurait dû alors y aller franchement et suivre l'exemple du gouvernement ouvrier de l'Australie, qui a jugé opportun de soumettre la question au peuple sous forme de referendum.

TERRIBLE TRAGEDIE

Le feu se déclare la nuit dernière dans un cinéma de Montréal, et fait quatre victimes, trois enfants et une servante. — Une enquête est ouverte sur la cause du feu.

Montréal, 11. — Quatre petits enfants et une jeune fille ont été brûlés vifs la nuit dernière au cours d'un violent incendie qui prit origine dans un cinema, "Idealograph", 1691 rue Notre-Dame Ouest. Les victimes sont les enfants et la servante de M. le Dr J.-H. Leblanc, dentiste, qui habite au No 1689, au-dessus de la salle de spectacle. Ce dernier, ainsi que sa femme, étaient absents lorsque le feu se déclara vers deux heures dans la nuit. Un passant vit les flammes et se porta au secours des habitants de la maison dont les cris parvenaient jusque dans la rue. Il réussit à porter en sûreté une dame Bouchard mais ne put secourir les autres personnes; les flammes et la fumée lui barrèrent la route.

Les pompiers promptement appelés firent une lutte enragée mais ne purent secourir les victimes.

Le feu prit une proportion telle qu'il fallut pour prévenir une conflagration sonner un second appel qui amena du renfort. Toute la nuit les pompiers travaillèrent et ce n'est que ce matin qu'ils purent entrer dans les décombres et en sortirent les victimes toutes calcinées. Voici leurs noms: Rollande, 11 ans; Jeanne, 8 ans; Maréchal, 5 ans, et Jean-Paul, 2 ans tous enfants de M. Leblanc, et Mlle Carmel Vendette, servante 23 ans.

On ignore comment le feu a pris naissance et une enquête est ouverte.

NOUVEAUX SUCCES ALLEMANDS

Les Allemands continuent leurs succès dans l'Ouest de la Moldavie, font 5,000 prisonniers et s'emparent de plusieurs positions fortifiées. — Les Russes se retirent

Londres, 10. — Les troupes de Mackensen ont repoussé les Russes de l'autre côté de la rivière Putna, au nord de Fochsani, et ont étendu leurs lignes dans les vallées de l'ouest de la Moldavie et à l'ouest de Braila. Les forces germaniques ont pris 5,000 prisonniers, trois canons et dix mitrailleuses au cours de la journée.

Les Russes occupent la rive nord de la Putna, d'après Berlin. Petrograd admet cette défaite en disant que les troupes russes, sans en être forcées par les ennemis ont pris de nouvelles positions le long des lignes des rivières Putna et Sereth. Les Teutons sont maintenant pratiquement en possession de la rive ouest de la Sereth sur un front de 50 milles, allant du nord de Fochsani jusqu'à Baila.

Les troupes du général von Gersk avancent continuellement dans les montagnes et les vallées de l'ouest de la Moldavie. Dans des combats corps à corps, les Allemands et les Autrichiens ont pris les positions fortifiées sur les deux côtés des vallées de Kasino et de Sushitza, et ils les gardent malgré les contre-attaques. Petrograd admet la retraite des Roumains sur le Kasino, mais ajoute que toutes les attaques ennemies ont été repoussées à Sushitza et Oituz. Sur les deux côtés de Fundeni, les Russes ont été repoussés, dit Berlin, et le village de Galtenska, pris d'assaut.

LA CATHEDRALE DE REIMS

Elle sera restaurée, mais il faudra attendre que la situation le permette, — C'est ce que déclare M. Dalimier, sous-secrétaire des beaux-arts en France

Paris, 10. — Albert Dalimier, sous-secrétaire des beaux-arts, a fait une brève déclaration, hier au sujet de la cathédrale de Reims cathédrale, dit-on, que le Pape est anxieux de voir restaurer et pour laquelle il aurait demandé une permission aux autorités allemandes.

"Des ordres furent donnés par le gouvernement français, dit la déclaration du sous-secrétaire pour la réparation temporaire du toit de la cathédrale à l'automne 1914, mais nous ne pouvions rien faire sans la permission des autorités militaires, et elles nous demandèrent de ne rien faire. Elles nous disent que la cathédrale était encore sous le feu allemand, que de Nygent et La Bassée où les batteries étaient installées, tout ce qui se passait pouvait être observé et que des ouvriers sur la cathédrale seraient vus et visés. Lorsque la situation le permettra, les travaux seront entrepris."

INCENDIE A QUEBEC

Québec, 10. — Deux magasins de gros ont été détruits et un troisième considérablement endommagé par un incendie qui a éclaté vers 7 heures ce matin, sur la rue Saint-Paul, au centre du quartier des affaires. Le bloc incendié appartenait à la succession J. B. Renaud. Le magasin de la maison J. B. Renaud et Cie, marchands de vaisselles et celui de M. J. Turcotte et Fils, marchands de vins et liqueurs en gros ont été entièrement détruits. Le magasin de la maison Frost and Wood, marchands d'instruments aratoires a subi des dommages par l'eau et la fumée.

On croit que l'incendie a été causé par les fils électriques.

On estime les pertes sur la bâtisse à $75,000. Le stock de la maison Renaud était évalué à $80,000 et celui de la maison Turcotte à $20,000, de sorte que les pertes totales s'élèvent à plus de $150,000. Les assurances couvrent les pertes.

L'ENROLEMENT DES EMPLOYES CIVILS

Un comité fait le recensement de ceux qui pourraient faire du service militaire

Ottawa, 11. — Les employés du Service Civil canadien sont sous le coup d'une agitation causée par recensement que l'on est à faire des employés qui sont d'âge de faire du Service Militaire ou National. Le comité chargé de ce recensement se compose du Col. W.-P. Anderson de M. Graham Bell et de M. A. Bolduc. Une déclaration faite, hier, porte que 1,500 employés civils pourraient facilement entrer dans le service militaire et des instances vont être faites pour qu'ils le fassent. Leur place leur serait assurée après la guerre et on leur payerait la différence existant entre leur salaire dans la milice et celui qu'ils retirent, aujourd'hui.

Le comité qui fait cette enquête va faire des recommandations au gouvernement sur les moyens d'utiliser les employés civils dont on peut se dispenser présentement des services.

TROP DE ZELE

Montréal, 10. — La distribution des Cartes du Service National, n'est pas, paraît-il, sans causer des ennuis assez graves à certains facteurs qui déployant un zèle intempestif, font la leçon à certains occupants de logis où les amène leur service.

Pour avoir voulu convaincre quelqu'un de la nécessité de signer la Carte, S. N., un facteur serait à l'heure actuelle sur un lit d'hôpital, une jambe brisée, à la suite d'un pugilat, le facteur ayant fait une chute du haut d'un escalier; ceci se passait dans le nord de la ville, vendredi dernier, dit-on.

Dans le quartier est, un autre facteur aurait aussi reçu une formidable râclée, à la suite d'une discussion sur l'urgence de signer la carte S. N.

Il y a certainement des abus qui se commettent: Si des facteurs se permettent d'essayer d'intimider les femmes qui généralement, sont les gardiennes du foyer, le jour, surtout dans les quartiers ouvriers, ils outrepassent leurs attributions: ces manières de procéder ne sont certes pas faites pour rendre confiantes les personnes, qui malgré tout tiennent en auspicion les cartes S. N.

Aux autorités du Service des postes d'y mettre un frein.

INCENDIE A QUEBEC

Québec, 12. — Un gros incendie menace de destruction complète les magasins de la maison Eugène Julien, limitée, rue St-Valier. Le feu a éclaté vers neuf heures dans une écurie voisine et s'est rapidement propagé aux étages supérieurs de la maison Julien. Une alarme générale a appelé sur les lieux la brigade entière qui travaille à enrayer la marche des flammes. On a réussi jusqu'à présent, 11 heures, à défaire une partie de l'ameublement des bureaux. Le feu n'est pas encor maîtrisé. M. Tardif, commerçant de vaches laitières, chez qui le feu a originé a pu réussir à sauver une grande quantité de vaches de prix qu'il venait de recevoir.

MGR MATHIEU A QUEBEC

Québec, 12. — S. G. Mgr O.-E. Mathieu, de Régina, est arrivé cet après-midi à Québec, où il vient passer une quinzaine de jours de repos. Mgr Mathieu est accompagné de son secrétaire, M. l'abbé Marois. Il est l'hôte du séminaire.

Autour de la Ferme



LE BLE D'INDE

Objections

Un premier me dit: "Le blé d'Inde, ça ne vaut pas mieux que le bon foin."

—Certainement, si vous ne le semez pas espacé. Dans ce cas-là il ne produit pas d'épis. Mais il en est tout autrement si vous le semez tel que je vous l'ai dit la semaine dernière. Vous aurez alors du blé d'Inde qui a des épis. Et du blé d'Inde qui a des épis, ça vaut du bon foin et, en plus, du bon grain.

—Très bien, me répond un second contradicteur. Mais au moment où nous devrions couper notre blé d'Inde, nous sommes occupés à faucher notre avoine.

—Oui, oui. Votre avoine semée trop tard. Mais, dites donc, vous êtes-vous demandé ce que vous gagnez à la laisser mûrir? Avez-vous calculé ce que vous coûte le battage? Et est-ce que vous n'employez pas cette avoine en lieu et place de ce blé d'Inde que vous n'avez pas su couper à temps? Ne vous aurait-il pas été plus profitable de faire du fourrage de cette avoine "semée ordinairement trop tard pour faire du bon grain" et de couper à temps votre blé d'Inde? Cela ne vous aurait-il pas donné en abondance un fourrage qui vous aurait coûté moins cher? Tenez, prenez mon conseil et vous vous en trouverez bien. Semez plus de blé d'Inde et moins d'avoine, et prenez bien soin des deux.

Ah! ce pauvre blé d'Inde. Qu'on lui en veut donc! Il est une victime toute désignée des gelées.

—Une nuit froide et voilà que disparaît, comme par enchantement, tout le fruit de notre travail, me disent plusieurs.

—Oui, cela arrive. Cela arrive même très souvent, si vous n'êtes pas un bon cultivateur. Vous semez du blé autant que vous pouvez; vous semez de l'avoine et de l'orge autant que vous en avez; vous ne vous occupez pas de la qualité de votre semence, non plus que du temps des semailles et de l'état du terrain où vous jetez votre semence; vous agissez de même pour le blé d'Inde et les patates. Et vous êtes déçus à l'automne. Les résultats ne sont pas ce que vous attendiez.

Bien, moi, je ne suis pas déçu. Vous avez semé au petit bonheur; vous ratez votre coup. C'est tout naturel.

Un bon cultivateur ne doit jamais se fier au hasard. La prévoyance est pour lui la mère du succès. Il doit voir plus loin que le bout de son nez. Il doit dès aujourd'hui savoir quelle culture il fera cette année. Il doit savoir quel terrain il mettra en blé, quel terrain il mettra en avoine, quel terrain il mettra en orge. Dès aujourd'hui il doit savoir que telle pièce va être mise en avoine qu'on fauchera en vert. Dès aujourd'hui encore il doit se préparer à se procurer le seigle, car dès qu'aura été enlevé ce fourrage d'avoine en vert, il devra labourer et semer immédiatement son sigle.

—Mais, me direz-vous, toute cette prévoyance ne le mettra pas à l'abri de tous les imprévus.

—Je le sais. Mais allez-vous me dire que ce prévoyant n'a pas plus de chances de succès que ce pauvre diable de cultivateur qui ne prévoit rien, sème à temps et contre-temps le grain qu'il a sous la main?

Semez du blé d'Inde. Vous en tirerez profit. Mais, mon Dieu, ayez de l'ordre dans votre travail. Que chaque chose se fasse à temps. Ainsi vous ne perdrez rien. Semer pour laisser perdre, ça ne vaut rien.

N.-C. JUTRAS, Ptre.

QUANTITE ET POIDS DE LA GRAINE A L'ACRE

	Livres	Boisseaux
Avoine (Plus le grain de l'avoine est gros, plus il faut de semence)	80—120	2½—3½
Betteraves fourragères, betteraves à sucre, betteraves demi-sucrières	8—10	....
Blé (hiver)	75	1—1¼
Blé (printemps)	90	1½
Blé (hiver, ouest du Canada)	45	¾
Brome inerme	40	....
Lin pour fibre	70—80	....
Lin pour semence	30—40	....
Luzerne	16—20	....
Maïs, (Blé d'Inde) en buttes à 3 pieds d'écartement	20—30	....
Maïs, (Blé d'Inde) en rangs, à 3½ pieds d'écartement	25—40	....
Mil	6—12	....
Millet	30	....
Navets	4—6	....
Navette	4—5	....
Orge à deux rangs	120—144	2½—3
Orge à six rangs	96—120	2—2½
Pois (Plus le pois est gros, plus il faut de semence)	120—240	2—4
Pommes de terre (suivant la grosseur des tubercules employés)	720—1200	12—20
Sarrasin	40	....
Seigle	44	¾
Trèfle d'alsike	3—5	....
Trèfle rouge	8—10	....
Vesces (suivant la grosseur)	60—90	1—1½

LES PATATES AU CANADA EN 1915

La quantité de pommes de terre récoltées au Canada en 1915 a été inférieure de plus de 23 millions de boisseaux à celle de 1914, et de 12½ millions de boisseaux à la moyenne des cinq années précédentes. Ce déficit s'est produit principalement dans les provinces maritimes et dans l'Ontario; c'est dans l'Alberta et en Colombie-Britannique que les rendements ont été les plus considérables.

FAITS UTILES POUR LES CULTIVATEURS

Poids légaux des produits au Canada

	Liv. par boisseau
Artichauts	56
Avoine	34
Betteraves	50
Blé	60
Brome inerme	50
Carottes	50
Chanvre, graine	44
Chaux	70
Fèves blanches (haricots)	60
Fèves de ricin	40
Lin, graine	56
Maïs égrené	56
Maïs en épis	70
Mil, graine	48
Millet, graine	50
Navets	50
Oignons	50
Orge	48
Panais	45
Pâturin des prés, graine	14
Pois	60
Pommes de terre	60
Sarrasin	48
Seigle	56
Trèfle, graine	60
Livres par sac	
Artichauds	84
Betteraves	75
Carottes	75
Navets	75
Oignons	75
Panais	65
Pommes de terre	90
Livres par baril	
Avoine roulée	180
Blé roulé	100
Farine	196
Grain moulu	196

• • •

Comment on trouve le nombre de tonnes de foin dans une tasserie

Pour trouver le nombre de tonnes de foin dans une tasserie, on multiplie la longueur par la profondeur et par la largeur en pieds et on divise par 450. Dans le cas de la paille, on divise par un chiffre de 600 à 1,000, suivant la longueur de temps que la paille a été rentrée. Plus il y a de temps, plus le diviseur doit être petit.

Généralement le foin en meule n'est pas aussi compact que dans une tasserie. Il faut donc employer le chiffre 500 comme diviseur plutôt que le chiffre 450. Ces diviseurs s'appliquent à l'Est du Canada. Dans l'Ouest du Canada, où le foin sauvage est plus lourd, il faut employer un plus petit diviseur, disons de 350 à 400.

• • •

Comment on trouve le poids du grain dans un coffre

Déterminez le poids cubique du coffre et le poids de un boisseau (32 pintes) de l'espèce particulière de grain.

Comme un pied cube mesure 25 pintes (presque), le poids de un pied cube sera 25-32 du poids d'un boisseau.

Exemple,—un boisseau d'avoine pèse 34 livres, 1 pied cube d'avoine égale 25-32 de 34 livres, ou 26½ livres.

AU CLUB "LE CANADA"

Les parties de whist du vendredi au club "Le Canada" deviennent de plus en plus populaires. Vendredi dernier, environ cent personnes, dames et messieurs, se pressaient autour des tables installés dans les salles: il y avait du monde de Winnipeg, Saint-Boniface, Saint-Norbert, voire de la campagne plus éloignée, Saint-Pierre, entr'autres. Une fois la partie terminée, grâce à plusieurs artistes de bonne volonté, les personnes présentes se sont vues régalées de plusieurs morceaux de piano très bien exécutés. Quelques personnes de langue anglaise, parlant un peu le français et désireuses de se perfectionner dans la conversation française, fréquentent le club "Le Canada", sûres d'y trouver des amis tout disposés à les aider à acquérir la langue française, ou augmenter le petit bagage qu'elles en possèdent. Le club "Le Canada" remplit dans ce sens une oeuvre d'apostolat dont les fruits seront tôt ou tard appréciés. Naturellement la langue française demeure la langue officielle du club, celle dans laquelle se tiennent les assemblés, s'écrivent les procès verbaux, se donnent les causeries, etc.

Vendredi dernier, les gagnants des prix ont été comme suit: Dames: 1er prix, un porte-papeterie, offert par la maison Mitchell et Cie, Mlle Lucie Breton; consolation: Mme Breton. Messieurs: 1er prix, un porte-cigares, offert par M. L.-A. Goyette, trésorier du club, M. Wm. Kerr; consolation, M. A. Landry. Tombola: une bonbonnière en argent, offert par la maison Andrew et Cie, M. F. de Gramont.

La prochaine partie aura lieu comme d'habitude, vendredi soir à 8 heures, au lieu de 8.30 heures. Dimanche soir, réunion semi-mensuelle. Le président, M. de Trémaudan, lira le quatrième chapitre de son histoire canadienne-française de l'Ouest, intitulé: "La découverte de la Baie d'Hudson par terre, par Radisson et Groseillers, en 1662". Pour le bénéfice des personnes qui n'auraient pas assisté aux causeries précédentes, il sera donné un bref résumé de ces dernières. Chacune de ces causeries, d'ailleurs, est complète en elle-même. Il y aura comme d'habitude chant, musique et déclamation.

• • •

Lundi soir, un certain nombre d'actionnaires se réunissaient sans cérémonie au club "Le Canada". Le président lut la constitution et les règlements adaptés de la constitution et des règlements du club Canadien, de Montréal, que le conseil d'administration se propose d'adopter. A propos du paragraphe stipulant que toute discussion religieuse ou politique est strictement prohibée, il dénonça la malveillance de certaines personnes circulant le bruit que les membres du clergé ne peuvent faire partie du club. Il assura et prouva qu'il n'en était rien.

M. P. Lardon parla assez longuement du passé, du présent et de l'avenir du club et indiqua de façon précise et intéressante certains moyens à mettre en oeuvre pour atteindre le résultat tout patriotique que cette institution se propose, c'est-à-dire, la création d'un second chez soi pour les personnes qui ont à rester en ville et qui, dans les conditions existant avant l'établissement du club, n'avaient pas de lieu fréquenté par les personnes de leur nationalité où se retirer. Il montra l'importance qui existe pour l'union entre tous les Canadiens de langue française dans la défense de leurs droits et la nécessité d'un local à la portée de tous où ils puissent se trouver continuellement en contact les uns avec les autres.

M. A.-B. Desrochers suggéra que la constitution et les règlements soient imprimés et distribués de façon à placer de façon nette devant le public le but très louable que la club a en vue. M. Jos. Baril, l'un des pétitionnaires pour la charte, président de l'Association provinciale de la Saint-Jean-Baptiste, adressa aussi la parole, se déclarant parfaitement satisfait de tout ce qui a été fait par le club jusqu'à ce jour.

LES BATAILLONS CANADIEN-FRANCAIS

A propos de démembrement.—Ce qu'en pense le colonel Mignault. — Pour remplir les vides du glorieux 22

Londres, 11. — Le bataillon du lieutenant-colonel Hercule Barré, le 150me de Montréal, a été converti en un bataillon de sapeurs de la division qui se trouve encore à Bramshott.

On est à diviser en détachements l'unité canadienne-française commandée par le lieutenant-colonel Desrosiers, le 165me, aussi de Montréal. Le lieutenant-colonel Desrosiers a reçu le commandement du bataillon de réserve dans un camp anglais.

Le major Olivar Asselin, commandant en second du 163ième, est anxieux d'aller au front, mais l'avenir est incertain.

On est aussi à diviser le bataillon de Québec levé par Sir William Price; l'élément canadien-français est envoyé à l'unité du lieutenant-colonel Barré, et l'élément anglais au lieutenant-colonel Magee, et la compagnie au corps de génie.

Le major Logie Armstrong, de Montréal, est maintenant à la tête du bureau des archives à Londres.

Les explications du colonel Mignault

Montréal, 11. — Relativement à la demande précitée, concernant le démembrement de nos bataillons canadiens-français Arthur Mignault, directeur du service de recrutement parmi la population canadienne-française a donné, hier, les explications suivantes:

"Vous savez, dit-il qu'un bataillon au grand complet se compose de 1,035 hommes, plus 100 hommes de réserve. Or, le bataillon commandé par le lieutenant-colonel Barré, ainsi que celui du lieutenant-colonel Desrosiers, sont arrivés en Angleterre, avec environ 600 hommes chacun. Ces bataillons n'étant pas au complet, ne pouvaient donc pas être envoyés au front comme tels.

"Les bataillons des lieutenants-colonels Barré et Desrosiers n'ont fait que subir le même sort que tous les bataillons canadiens-français ou anglais, envoyés par le gouvernement du Dominion Beaucoup d'entre eux ont servi de réserve, aux troupes sur le front, et le 150me ainsi que le 163me ont servi à remplir les vides dans le 22me. Le colonel J.-A. Dansereau, a lui aussi, servi de réserve au 22me, a ajouté le colonel Mignault.

Les deux seuls bataillons canadiens-français qui sont partis d'ici au grand complet sont le 22ème et le 69ème.

"Dans le cas du corps commandé par lieutenant-colonel Barré, le colonel Mignault nous a expliqué, que tous les hommes de son bataillon, qui furent jugés aptes à servir dans l'infanterie, ont été envoyés sur le front, dans le 22me. Dans le triage, ceux qui semblaient avoir plus d'aptitudes pour être sapeurs furent mis à part, et c'est comme cela que le lieutenant-colonel Barré est devenu commandant d'un corps de sapeurs. De sorte que les Canadiens-français auront sous peu, sur les champs de bataille, un bataillon de sapeurs, permettant ainsi au lieutenant-colonel Barré d'aller plus tôt, au front."

Le colonel Mignault termine en disant que les Canadiens-français sont toujours envoyés dans les unités de leur race, et ils sont traités avec le même égard que les bataillons canadiens-anglais.

BETAIL

Taureaux de poids

1,200 livres et plus—

De choix	$7.50 à $8.25
Bon	$7.00 à $7.25
Moyen	$5.75 à $6.25

Taures de boucherie

Choix	$6.50 à $7.50
Bon	$6.25 à $6.50
Moyen	$5.50 à $6.00

Vaches de boucherie

Choix	$6.50 à $7.25
Bon	$5.75 à $6.50
Moyen	$5.25 à $5.50
"Canners"	$3.00 à $3.75

Boeufs (Bulls)

De choix	$5.75 à $6.75
Moyen	$5.25 à $5.50

Boeufs (Oxen)

Bon	$5.75 à $6.75
Moyen	$5.00 à $5.50
Ordinaire	$3.75 à $4.75

Veaux

De choix	$8.00 à $9.00
Bon	$6.75 à $7.50

"Feeders"

De choix	$6.25 à $6.50
Bon	$5.50 à $6.00

"Stockers"

De choix (breedy steers) Prix	$6.00 à $6.50
Moyen (taureaux)	$5.50 à $6.25

Veaux "stockers"

De choix	$5.50 à $6.50

Porcs

De choix	$12.25 à $12.40
Lourds	$9.00 à
Légers	$8.75 à $9.00
"Stags"	$5.00 à $5.50
Truies	$8.00 à

Moutons

Agneaux de l'année (choix) Prix	$11.50 à $12.00
Moutons de choix	$8.50 à $9.75

LES PRODUITS

Beurre

Crèmerie, briquette fraiche. Prix	.43	..
Man. (Solids — Prix du gros)	.40	..
De ferme	.33	.34

Cote du Grain

Mardi soir, le 16 janvier

	Déch'gé	Inspecté	"Tough"	Rejeté	'Smutty'
BLE					
No 1 Nord..	183¾		174¼	171¼	171¼
No 2 Nord..	180¾		171¼	168¼	168¼
No 3 Nord..	177¾	Spécial	165¼	159¼	159¼
No 4 Nord..	162¼	162¼	149¾		
No 5 Nord..	142¼	149¼	126¾		
No 6 Nord..	110¾	133¼	103¼		
Fourrage ..	92		84		
AVOINE					
2 C. W.	57⅛				
3 C. W.	55⅞				
Extra 1 four	55⅞				
No 1 four...	54¾				
No 2 four...	53⅛				
Rejeté					
ORGE					
No 3	99				
No 4	93½				
Rejeté	79				
Fourrage ..	79				
LIN					
1 N. W. C...	262½				
2 C. W.	259¼				
3 C. W.	243¼				
Rejeté					

DECHARGE veut dire "déchargé" à l'élévateur terminus à Fort William et Port Arthur.

INSPECTE veut dire "inspecté" par les inspecteurs du gouvernement à Winnipeg.

La cote pour le grain "tough", "rejeté", "smutty" est pour ce grain déchargé.

Cote a la Fermeture

	Blé	Avoine	Lin	Orge
Mai	189¼	61⅛	104	271¼
Juillet	186⅛	60⅜		

Cote fournie par Le Comptoir Agricole, "Limited"

Oeufs

No 1 frais. La doz.	.45	.50

Patates

Lot de 10 livres	.90	..
C.-B. Au char, le bois.	1.10	..
Manitoba. Au char	.70	.75

Gruau

Sac de 80 livres	$3.20

Farine

Lake of the Woods Milling Co.—	
Five Roses. Sac de 98 liv.	$4.85
Lakewood	$4.72½
Harvest Queen	$4.50
Memora	$4.20
XXXX	$3.15
Western Canada Flour Mills—	
Purity. Sac de 98 liv.	$4.85
Medallion	$4.72½
Three Stars	$4.60
Maitland	$4.30
Ogilvie Flour Mills—	
Royal Household (98 liv.)	$4.85
Glenora	$4.65
Manitoba	$4.35
Whole Wheat	$4.60
Graham	$4.60
XXXX	$3.50

Alimentation

Son en sac	$28.00
"Shorts"	$30.00
Avoine cassée	$37.00
Orge et avoine	$37.00

Foin

No 1 "Timothy"	$12.00
No 1 "Native"	$10.00
No 2 "Native"	$9.00
No 1 "Midland"	$8.00
No 2 "Midland"	$7.00

Volailles vivantes

Poulets No 1 du printemps. Prix	.16	..
Poules No 1	.13	..
Dindes	.23	..
Vieux coqs	.09	..
Canards No 1	.13	..
Oies No 1	.15	..

Pour Lire au Foyer le Dimanche

DIEU SAIT SI JE DOIS ME DAMNER, ALORS POURQUOI M'A-T-IL CREE?

Cette question c'est la centième fois qu'on me la pose. J'y réponds dans le **Bulletin** afin de tranquilliser plusieurs esprits avides de lumières sur ce sujet angoissant. Si la solution parfaite du problème dépasse les forces actuelles de notre intelligence et reste le secret de Dieu, nous connaissons du moins certaines vérités qui projettent sur le problème une vive lumière et nous font entrevoir la sagesse divine jusque dans la création des damnés.

Rappelons donc les principes qui doivent éclairer la question. Tout d'abord, et c'est certain, si je me damne, ce sera ma faute, car je suis libre.

Je suis libre

Je sens, en écrivant ces lignes, qu'il ne dépend que de ma volonté de mettre ici un mot au lieu d'un autre, d'interrompre ou de continuer mon travail. Vous qui lisez, vous sentez qu'il ne dépend que de vous de lire ou de fermer ce **Bulletin**, de chanter ou de vous taire, de vous lever ou de rester assis. Donc vous êtes libre, et cette liberté existe aussi dans l'oeuvre du salut.

Je suis libre de me sauver

Dieu, et c'est une vérité de foi, donne à chaque homme en particulier les grâces nécessaires au salut. Mais l'homme peut les accepter ou les refuser, y correspondre ou y résister, s'en servir ou en abuser. Dieu ne veut pas des esclaves, mais des serviteurs libres. Je puis donc dire à Dieu: "Vous m'invitez à monter jusqu'à vous, vous me tendez la main; je la refuse. Vous m'offrez des armes pour lutter avec succès contre mes ennemis, je n'en veux pas: par mon imprudence à repousser votre secours je serai blessé, tué, tant pis, c'est mon affaire; je suis libre!"

Mais Dieu a prévu si je serai damné

Certainement il l'a prévu; que concluez-vous de là?

Dieu voit l'usage que vous ferez des grâces qu'il vous a préparées; il vous voit abuser librement de ses dons, refuser ses inspirations, ses secours; il voit votre coeur, malgré les réclamations de la conscience s'attacher à la créature, mais cette vue ne gêne pas plus votre liberté que le regard d'un témoin invisible qui suit les allées et venues de l'assassin ne violente la liberté de ce dernier. A Dieu tout est présent. Il embrasse d'un seul coup d'oeil ma naissance et ma mort et l'usage qu'entre les deux j'aurai fait de ma liberté. Il dépend de moi que Dieu me voie auréolé de la couronne des saints, comme il ne dépend que de ma volonté qu'il me voie rouler dans l'abîme. Mon salút et ma damnation sont entre mes mains et c'est parce que librement je choisirai l'un ou l'autre que Dieu connait mon sort futur.

Mais alors s'il connait l'abus que je ferai de ses grâces, abus qui entraînera ma damnation, pourquoi lui qui est la bonté infinie ne m'a-t-il pas laissé dans le néant?

Pourquoi me créer alors?

Sans doute il ne nous est pas possible de sonder les secrets de Dieu et en face de ces mystères troublants nous sommes obligés dans notre ignorance de nous écrier avec saint Paul: "O profondeur incompréhensible de la puissance et de la sagesse divine!" Mais il me semble que si Dieu ne créait pas les hommes qu'il voit dans l'avenir abuser librement de ses grâces et se perdre, il ne serait plus Dieu.

Par la création il se propose d'étaler à nos regards et à ceux des anges les trésors de sa puissance et de sa bonté et de recevoir le tribut de louanges que mérite une si libérale profusion de bienfaits. Il va donc créer par millions des êtres raisonnables qu'il veut tous rendre participants de son bonheur; il va leur jeter à pleines mains les grâces nécessaires. Mais voici que parmi ces créatures enveloppées de ses bienfaits, il en voit qui librement repoussent ses dons, insultent le bienfaiteur. Dieu pour ces ingrats devrait garder dans son sein cette floraison de dons qu'il leur réservait? Il devrait se priver de la gloire extérieure que lui procureront d'autres âmes plus raisonnables en le louant des bienfaits accordés même aux damnés? Mais où serait alors sa puissance? Elle capitulerait devant la malice humaine. Son action serait entravée par la mauvaise volonté d'une chétive créature. Serait-ce digne de Dieu?

A cette raison profonde, ajoutons-en une autre plus à la portée de toutes les intelligences. Je l'emprunte à l'abbé Duplessis.

"Supposons un instant que la bonté de Dieu l'oblige à ne pas créer de futurs damnés. Que s'ensuivra-t-il? Ceci: que toutes les âmes crées par Dieu sont infailliblement destinées au ciel. Cette conséquence est inévitable, mais en même temps elle est absurde.

"En effet, tout homme vivant pourra se dire: Si Dieu, avant de me créer avait prévu ma damnation, il ne m'aurait pas créé, sa bonté ne le lui aurait pas permis. Or, il m'a créé, donc il a prévu mon salut éternel: je suis donc bien certain d'être sauvé quoi que je fasse. Et maintenant que vais-je faire?

"A cette question deux réponses sont possibles et deux réponses seront faites. Les uns se diront: "Puisque Dieu a été si bon pour moi, je veux répondre à sa bonté en le servant fidèlement sur cette terre." Et certainement vous auriez répondu ainsi.

"Mais d'autres auraient parlé tout autrement: A quoi bon se gêner? auraient-ils dit, à quoi bon se surveiller? Quoi que je fasse, j'irai au ciel." Et ils auraient pu accumuler les péchés avec la certitude absolue que le repentir leur serait assuré un jour sur terre et le ciel dans l'éternité.

"Et qu'on ne dise pas que nul n'aurait raisonné ainsi. Quand on voit que la crainte de l'enfer est impuissante à retenir tant d'âmes sur la pente du mal, on se demande avec effroi ce qu'il en serait si cette crainte même n'existait pas... En réalité, il y aurait sur terre un défi permanent à la justice de Dieu, obligé par sa bonté à traiter finalement de même tous ceux qui l'auraient continuellement bravé sur la terre, et ceux qui l'auraient fidèlement servi. C'est une conséquence absurde et par conséquent inacceptable. Et la vérité s'impose: Dieu créant les hommes, c'est-à-dire des êtres raisonnables, devait **permettre** que certains hommes manquassent par leur faute, le but qu'il leur proposait et se perdissent."

Donc, et c'est la conclusion finale, je suis libre; je puis abuser de ce privilège, mais Dieu n'y est pour rien. Il fait abondamment de son côté ce qui convient pour me sauver. Si, malgré ses efforts, je lui glisse volontairement des mains, je n'ai aucun reproche à lui faire. Je n'ai pas voulu répondre à sa bonté, je ferai du moins éclater sa justice. Ce n'est pas certes ce qu'il avait d'abord en vue, mais à qui la faute?

CAUSERIE RELIGIEUSE

Pourquoi Jésus établit-il l'église?

Par les mérites de sa passion, Jésus avait ouvert le ciel non seulement aux Juifs ses compatriotes et à la génération vivant alors sur la terre, mais à tous les hommes et à toutes les générations qui se succéderont jusqu'à la fin du monde.

Libérateur universel, chef de l'humanité régénérée, il veut réunir autour de lui la race humaine pour en faire sa famille et son peuple. "De tous les hommes il veut faire des saints." (1 Tim. II, 4.)

Il les convie tous à cette vocation sublime: "Venez à moi vous tous qui avez de la peine et qui êtes chargés, et moi je vous soulagerai."

Il leur offre à tous le moyen de se sanctifier. "Chaque homme qui viendra en ce monde n'aura qu'à s'approcher librement de Dieu par Jésus et à prêter une oreille docile à ses enseignements." (Hebr. VII, 25.)

Le dessein du Sauveur est donc manifeste, mais les obstacles à sa réalisation étaient nombreux et paraissaient insurmontables.

Premier obstacle

Pour mettre les hommes dans les voies qui les conduiront à la sainteté, il fallait d'abord de toute nécessité leur faire connaître la Bonne Nouvelle. Or ces hommes dispersés sur la surface de la terre, au Nord et au Sud, à l'Est et à l'Ouest, se trouvaient à de grandes distances de la Palestine, berceau du Rédempteur.

Jésus, comme homme, ne pouvait ni les atteindre ni les évangéliser par lui-même.

Deuxième obstacle

De plus les générations succèdent aux générations moissonnées par la mort, et Jésus, après sa résurrection, avait décidé de quitter la terre pour aller résider à la droite de son Père.

Qui donc annoncera aux hommes de l'avenir la route qui mène au ciel? Qui leur transmettra **intacte** et **complète** la doctrine du Maître? Il le faut cependant, car l'homme ne consentira à soumettre son intelligence et sa volonté qu'à une autorité divine et par conséquent infaillible.

Troisième obstacle

Enfin, cette éducation divine suppose une influence directe du Maître sur ceux qui veulent devenir ses disciples, une assistance continue pour venir en aide à leur ignorance et à leur faiblesse.

Pas plus aujourd'hui que du temps de Notre-Seigneur l'homme ne se sanctifie tout d'un coup. Les vieilles passions sauvages qui font le fonds de notre nature, ne se laissent pas dompter sans résistance.

Le coeur se rebellera souvent avant de rester enfin soumis sous la main du dompteur. Il faudra le reprendre de ses erreurs, le corriger de ses fautes, le guérir de ses blessures et peu à peu lui apprendre non seulement à dominer ses instincts aveugles mais à les transformer en vertus célestes.

Durant sa vie mortelle, Notre-Seigneur remplissait lui-même ces ministères divers auprès des hommes; mais une fois remonté au ciel, qui leur rendra pareil service? Où trouveront-ils ces secours divins dont l'ensemble se nomme la grâce?

Et pourtant, il la faut cette grâce, pour mener à bonne fin l'oeuvre surnaturelle; il la faut pour que l'intelligence humaine comprenne les vérités divines, il la faut surtout pour que le coeur humain ne se laisse pas décourager par les obstacles que les passions lui susciteront et que vingt fois, cent fois vaincu il se relève vingt fois et cent fois au besoin, et finisse enfin par rester sanctifié et vainqueur.

Le dessin du Sauveur était d'une générosité sans pareille. Jamais personne n'a eu pour les hommes un amour si intense, ni ne rêva pour eux des destinées si glorieuses, mais les difficultés qui s'opposaient à l'exécution de ce dessein semblaient défier tous les efforts de la volonté la plus persévérante.

Jésus résolut ce problème à la façon d'un Dieu.

Avec les moyens les plus simples, il produisit les résultats les plus étonnants.

Il établit son Egise.

ENCORE LE BON LANGAGE

C'est plus important qu'on ne pense.

Si nous ne parlons pas un français pur, à quoi bon tant nous débattre pour conserver cette langue? Si notre langage n'est pas digne d'être agréé des Français, faissons-nous Anglais tout de suite. Nous aurons au moins l'avantage de nous rattacher à quelqu'un et de parler une langue qui porte un nom.

Autrement, avec une langue qui ne serait ni de l'anglais, ni du français, nous sommes des demi-sauvages, et nous le seront pendant deux ou trois cents ans, jusqu'à ce que nous devenions je ne sais quoi. Parler une langue incorrecte, ce serait nous vouer à n'être, pendant des générations, qu'une race inférieure.

C'est bien ce qu'ont compris les aimables concitoyens qui cherchent à déprécier notre langage. Est-il de l'intérêt public, disent-ils, que les gouvernements contribuent à perpétuer une langue barbare? Si leur français était du français, peut-être; mais perpétuer un patois, vraiment..."

Et ils auraient raison, s'il était vrai que nous parlons un patois. Seulement, en cela comme en tant d'autres choses, ces gens-là ne connaissent rien, pas même ce que c'est qu'un patois. Ce qui ne les empêche pas de parler et d'écrire.

Ce qu'il y a de vicieux, dans notre langage, c'est notre prononciation molle, ce sont surtout les mots anglais que nous y introduisons. Si nous parlions le français comme nous avons appris à l'écrire, si nous parlions dans la famille, a l'atelier, partout, comme nous parlons en société, devant des personnes que nous considérons, jamais la légende du patois canadien n'aurait pu naître et se répandre.

Tenons-le pour dit, nous devons prononcer le français comme les Français cultivés; autrement nous ne parlerons pas français. Et comme les Français de France n'adopteront pas notre prononciation, c'est à nous de prendre la leur.

Le malheur, c'est que par indolence nous nous laissons aller à une prononciation négligée, trainante, sciemment incorrecte. De plus, encore par paresse intellectuelle, nous ne prenons pas la peine de trouver le mot français au lieu de certains mots anglais qui se présentent toujours à notre esprit, parce que nous les avons vus tant de fois sur des annonces et des affiches de réclame.

Voilà, selon moi, le grand danger de notre langue. L'annonce anglaise est si répandue, la réclame française tient si peu de place, que nous ne trouvons plus que le mot anglais quand nous voulons nommer certains objets. Comment des hommes serieux ont-ils pu soutenir, encore récemment, que l'affiche française ou bilingue a peu d'importance? L'école elle-même aura de la peine à soutenir la lutte contre l'affiche. Il lui faut du secours si elle ne veut pas être vaincue: il faut qu'elle trouve une alliée dans la famille.

En effet, le travail des instituteurs pour la correction du langage sera sans résultat si les parents prêchent, par leur exemple, le contraire de ce qui se dit à l'école. Quand l'enfant commence à fréquenter les classes, il y a déjà cinq ou six ans que le père et la mère lui donnent des leçons de langage. Même durant l'année scolaire, ils auront l'enfant à leur école plus longtemps que le maître ne l'aura à la sienne. Dans la rue, ce n'est pas la rencontre des charretiers et des vidangeurs, ce n'est pas la lecture des affiches, qui secondera l'oeuvre du maître. Comment le pauvre instituteur, en quatre ou cinq heures de classe, pourra-t-il lutter contre tant d'influences?

Ce qu'il faut, c'est donc que le bon langage s'enseigne à la maison, qu'il s'enseigne dès les premières années, que cet enseignement dure toute la vie.

Croyez-en ma parole, mes amis: si la mère de famille parle une langue distinguée, si le père s'interdit toute parole grossière, s'il fronce le sourçil dès qu'il entend un anglicisme, un mot vulgaire ou une prononciation trop commune, croyez-en ma parole, vous dis-je, on n'accusera pas vos enfants de parler un patois.

UN GRAND MAL

Albert Neville publiait, il y a déjà quelque temps dans le Droit, un article qui nous semble mériter l'attention. Il nous semble parfaitement au point et, s'il est lu avec attention, il indiquera à qui veut réfléchir, les dangers qui découlent de la fréquentation assidue des vues animées.

Cependant, une chose que l'on ne peut mettre en doute, c'est qu'aujourd'hui, les vues animées ne sont pas considérées comme un moyen d'éducation, mais simplement et exclusivement, comme un amusement. De là, la qualité absolument légère et frivole du programme de la plus grande partie de ces théâtres.

Si, par hasard, un propriétaire de théâtre se laisse prendre à introduire dans son programme un "rouleau" instructif, il est certain de le voir passer devant un auditoire qui s'ennuie, et si ce fait se répète, il s'apercevra que sa clientèle diminuera de 80 p.c., dans l'espace de deux semaines.

Aussi, vous pouvez être assurés que tout propriétaire de théâtre prendra un soin constant d'éloigner de son programme tout article qui aurait une tendance éducationnelle, et les numéros du programme seront marqués au coin de la stupidité la plus ridicule et souvent de la morale la plus risquée.

Les sujets les plus ordinaires, pour ne pas dire les seuls sujets qui sont admis par les auditoires habituels, sont les histoires de crimes sensationnels et les histoires d'amour les plus insipides, auxquelles on ajoute un dérivatif tiré de scènes de la plus burlesque bouffonnerie.

Si c'est un théâtre de plus haute prétention et qu'il entremêle ses vues de représentations de vaudevilles, nous sommes certains de voir des choses encore plus tristes et plus répugnantes, car ce sont des personnes vivantes, des costumes et des situations qu'elles ne pourraient pas prendre sur la rue, sans se faire mettre en prison ou à l'asile.

Quelles sont les conséquences de ces spectacles? Les enfants qui prennent l'habitude de ces théâtres y trouvent un tel attrait qu'ils ne s'arrêteront ni devant le mensonge, ni même devant le vol pour satisfaire leur passion. Ces paroles ne sont pas des assertions gratuites, elles sont corroborées tous les jours par des gamins traduits en cour.

Dans les grandes villes, où les théâtres sont certainement plus mauvais et plus corrompus que dans des villes comme la nôtre, les effets sur les enfants vont jusqu'à en faire des criminels.

Cela n'est pas surprenant, c'est au contraire très naturel. Nous avons tous, d'après notre nature viciée, un fort penchant au mal et si ce mal est présenté à nos yeux sous des couleurs attrayantes, si le crime nous est donné comme un moyen de popularité, et si, c'est le cas de nos jours, la sanction devient de plus en plus relâchée, comment voulez-vous que l'on ait la force de résister?

Ceci est d'autant plus terrible pour les enfants que c'est à peu près le seul enseignement que les habitués du théâtre, voudront accepter. Un autre défaut de la nature humaine c'est de craindre et de détester tout effort; aussi, ce qui fait le grand succès des vues animées c'est que c'est un genre d'amusement qui demande un minimum d'effort.

Ainsi, celui qui se met à la tête d'un théâtre de vues animées, base le succès de ses spéculations sur deux grandes puissances: la bêtise humaine et la paresse naturelle. Ces deux piliers ont permis à des individus peu scrupuleux de bâtir des fortunes colossales en peu de temps et de plus elles ont produit, d'un autre côté, une génération de paresseux.

L'enfant qui va à l'école négligera tout pour assister à une représentation de vues animées et s'il en a pris l'habitude, ses livres de classe n'auront aucun attrait pour lui. Au sortir de l'école, un adieu définitif sera dit aux livres quel que soit leur genre. Les livres les plus intéressants n'auront aucun charme pour lui, car c'est un effort trop grand que de les lire, c'est bien plus facile d'aller aux **moving pictures**.

Aussi, comme le faisait remarquer M. Arthur Preuss, dans sa vaillante **Fortnightly Review**: "C'est une constatation loin d'être rassurante, que de voir, non seulement les bibliothèques, mais surtout les écoles du soir, se ressentir très fortement de la concurrence victorieuse que leur font les théâtres de vues animées, pour l'assistance."

La conclusion, c'est qu'un enfant qui, dans sa jeunesse, dans ses années d'école, prend le goût des vues animées, sera fatalement une victime de sa passion. Non pas que, dans tous les cas, il prendra des habitudes criminelles qui feront de lui un rebut de la société, heureusement, l'influence de nos familles chrétiennes sera encore assez puissante pour retenir le jeune homme dans le droit sentier, mais, dans la plus grande partie des cas, cette passion des vues fera de lui, un ennemi invétéré de tout effort intellectuel.

Habitué à prendre son plaisir sans effort, il laissera ses facultés croupir dans une oisiveté mortelle, et de cette paresse intellectuelle, naîtra tout naturellement, la paresse morale, de beaucoup plus terrible parce qu'elle lui rendra odieux tout effort pour l'accomplissement des devoirs religieux.

Cet état précède immédiatement celui de l'indifférence religieuse, et nous pouvons dire, comme mot de la fin, que les théâtres de vues animées, s'ils ne sont pas encore, dans notre pays, une école de vice et de crime, sont sûrement une école de paresse intellectuelle et morale, des maisons où l'on forme des intelligences amorphes et des consciences sans principes moraux.

Les parents qui donnent la permission à leurs enfants d'entrer dans les théâtres de vues animées commettent une grande faute, et ceux qui promettent cette permission comme une récompense, sont loin d'être sages.

Albert Neville.

SANS RANCUNE

10 h. du matin. — M. X. — Oui, vous êtes impossible à satisfaire vous... disons le mot, vous êtes insupportable!

Monsieur Z. — Comme vous me le dites gentiment!...

Monsieur X. — Je vous le dis, comme vous méritez de l'entendre...

Monsieur Z.—Merci, vous êtes un ange...

Monsieur X. — Ah! vous m'ennuyez!!!

Monsieur Z. — !!!

Monsieur X sort en faisant claquer la porte.

12 h. 30. — Monsieur X. — (Entrant, et tout radouci.) Mon cher Z. Pardonne-moi ma brusquerie.. J'ai fait le fou... Je retire tout ce que j'ai dit...

Monsieur Z. — C'est bien. C'est bien.

Monsieur Z. —Oui. Oui.

Monsieur X. — Sans rancune, donc.

Monsieur Z. — Sans rancune. Sans rancune.

Que de ruptures, semblables à cette scène condensée, dans notre pauvre monde! Variées à l'infinie dans leurs manifestations, causées presque toujours par l'invariable susceptibilité des uns et la vivacité mal contenue des autres.

Le grand malheur est que ces éclats, ont pour auteurs, des chrétiens, et que le pardon souvent lent à venir, est plus apparent que réel.

Il y a donc des chrétiens qui ignorent encore la nature du pardon. Ils se croient en sûreté s'ils ont clos un duel d'invectives par une poignée de mains et un "sans rancune" sonore. Et pourtant on entendra l'offensé dire de l'offenseur: "Je lui ai pardonné, **mais**". Ah! que ce pardon **mais**, est douteux. Il lui a pardonné, **mais**; c'est-à-dire, en bon français, il ne lui a pas pardonné, du tout. Car, ou bien l'on pardonne, du fond du coeur, et alors, le pardon est absolu, sans **mais** restrictif; ou bien, l'on ne pardonne pas du fond du coeur, et alors, en réalité, on ne pardonne pas du tout.

Certes, le pardon n'est pas l'oubli. C'est un art que de savoir tirer leçon et profit de la faute d'un autre, pour sa propre gouverne. Et encore, la réserve n'est pas la rancune. La dignité froissée peut exiger, dans des cas exceptionnels un certain silence qui fera comprendre à un inférieur insolent, qu'il se doit amender.

Ces cas seront rares. Ils prêtent toujours à de faciles illusions. Un bon chrétien sera en bien meilleure attitude devant Dieu, et en plus grande sûreté de conscience, s'il pardonne simplement, sans phrases, à la chrétienne.

On reconnait à certains signes, si ce pardon a été entier. La rancune est une aigreur morbide qui charge l'âme, comme une soupe trop lourde charge l'estomac. L'offensé qui nourrit en soi une rancune mal déguisée, se sentira ému quand il entendra dire du bien de son prétendu pardonné; il éprouvera de discrètes voluptés quand il entendra dire du mal de lui; il aimera à reconsidérer dans tous ses détails le souvenir de l'offense; il repassera ces minutes dans son cerveau; il les grossira par un désir inconscient ou conscient de vengeance. Chacun doit s'examiner loyalement. Le diagnostic de la rancune n'est pas si difficile, après tout.

La présence de la rancune constatée, un chrétien ne vivrait pas sa religion, la religion de la charité et du pardon, s'il continuait de nourrir ce reptile en lui-même. Un vrai chrétien se souviendra qu'il est, de nom et de réalité, un disciple de Jésus-Christ, prince des pardons infinis. Il devrait craindre de voir sa piété se dessécher, par une juste punition de Dieu. Car Dieu pourrait-il souffrir que la belle loi du pardon, soit violée par un homme qui se confesse, qui communie, qui prie chaque jour, Dieu le Père, de lui pardonner comme il pardonne lui-même à ceux qui l'ont offensé!

EN COMPAGNIE DE MGR LANGEVIN

(Les Cloches)

Voulez-vous vivre quelques bonnes heures avec cet homme qui fut, dans la force du terme, un **homme**, homme d'esprit, homme de coeur, homme de Dieu, patriote ardent, très digne Oblat, très grand archevêque, lisez sa Vie par le R. P. Morice, o.m.i. — Sa vie déjà? dites-vous; mais il vient de mourir...; où est le recul si nécessaire à l'histoire?... Il est vrai: peut-être bien eût-il mieux valu attendre quelques années et, gardant en portefeuille le manuscrit pour le retravailler à loisir, suivre le conseil d'Horace: **Novumque prematur in annum**. L'auteur trouve au contraire que les temps troublés que nous traversons et la nécessité de chasser au plus tôt certaines préventions capables d' "usurper les droits de l'histoire", justifient la production hâtée de son livre. Une notice biographique bien fouillée, bien enlevée aurait-elle eu le même effet, tout en permettant de rnvoyer à plus tard la grande Vie que le défunt méritait à tant de titres, c'est ce que l'on peut légitimement se demander et peut-être même juger.

Telle quelle néanmoins, la Vie qu'il nous présente pose assez bien devant nous l'attachante figure que fut l'archevêque de Saint-Boniface. Il la pose, non avec l'art du relief qui saisit les traits saillants, les met en pleine lumière et n'use du reste que pour en augmenter l'éclat, mais par accumulation de faits, de détails, de sentences, d'anecdotes, au fur et à mesure que se déroule la pellicule cinématographique de la vie qu'il observe. Petit enfant à Saint-Isidore, élève au collège, jeune Oblat, directeur de grand Séminaire, vicaire de missions, successeur de Mgr Taché, et pendant vingt ans l'âme de toutes les oeuvres de son vaste diocèse et plus encore, s'il se peut, l'âme de toutes les luttes pour le maintien de ses écoles et le libre usage de la langue française, partout et toujours, c'est bien le jeune homme, le religieux, le prêtre, l'évêque que nous avons connu, admiré, aimé; nous le voyons, nous l'entendons, nous vivons de sa vie, parce que le P. Morice a su, dans le monceau de pièces qu'il avait sous la main, choisir ordinairement celles qui pouvaient le mieux faire éclater derechef, comme dans un feu d'artifice, les traits d'esprit de son héros, faire revivre sa piété, sa force, son amour de la justice, son exquise bonté.

Mais — qu'il nous permette cette réflexion essentielle — il faudrait à l'auteur un Aristarque, qui lui indiquât avec une sûreté égale à sa charité, **Quid deceat, quid non; quo virtus, quo ferat error**; négligences de style, locutions impropres, réflexions naïves, phrases trop longues, chargées de qui et de **que**; en quelques chapitres matières un peu mêlées, manque de doigté dans la manipulation de certains faits, une anecdote (celle de Léa) à supprimer, à taire aussi plusieurs noms propres de personnes vivantes (noms aucunement nécessaires), qui donnent aux événements l'air banal de "faits divers" de gazettes. — Il faut louer d'ailleurs le P. Morice d'avoir eu le bon esprit, depuis qu'il est parmi nous, de se faire une âme canadienne: il a pu de la sorte comprendre nos aspirations nationales et, dans l'espèce, le patriotisme de l'archevêque de Saint-Boniface, la nature des luttes qu'il a faites, le caractère polychrome de ses adversaires. Mais que n'a-t-il résolument écarté de sa pensée les lecteurs de France et la malencontreuse préoccupation de leur expliquer certaines expressions du cru, préoccupation qui le fait justement tomber à faux, par exemple, pour les mots, **embarquer, débarquer, bon pour**, etc. Comme il eût été plus délicat de rayer ces notes, vraies ou fausses, dans un livre écrit, publié au pays, avant tout, j'imagine, pour des lecteurs canadiens, et de plus esquissant les traits d'un homme si essentiellement canadien!

L'auteur annonce, dans les premiers mots de sa préface, le fait peu banal d'une première édition "vendue avant qu'une ligne en ait été imprimée." Il se peut donc que la seconde soit déjà sous presse. Nous arriverions trop tard. Qu'à cela ne tienne! Souhaitons alors que la troisième édition — à moins que ne soit un ouvrage nouveau de la même plume ou d'une autre — nous donne cette oeuvre parfaite, définitive, ce **monumentum aere perennius**, digne en toutes ses parties de la belle et sympathique et courageuse et surnaturelle figure de **Mgr Adélard Langevin, Oblat de Marie Immaculée, archevêque de Saint-Boniface.**

Philalèthe.

En Province

BRUXELLES

La recette de la soirée du 9 à Saint-Alphonse, au profit des Belges, est de $591.

Les RR. MM. Heynen, Bruxelles, Rousseau, Mariapolis, le Rév. M. Kwakman, prêtre flamand de Saint-Boniface, ecclésiastique assistaient à la soirée.

SAINT-JEAN-BAPTISTE

M. et Mme Edouard Collette font part à leurs parents et amis de la naissance d'un garçon, Joseph - Philippe - Richard - Gérard. Parrain et marraine, M. et Mme Joseph Collette, de Sainte-Elizabeth, oncle et tante de l'enfant.

Une abonnée.

BROAD VALLEY

Un de nos braves fermiers, M. Alexandre Letarte, vent de l'échapper belle. Le 31 décembre, à 9 heures du soir, comme il sortait de chez son père pour regagner sa demeure, distante d'environ 150 mètres, il aperçut des flammes qui sortaient de sa maison. Se précipiter chez lui fut l'affaire d'un instant, et aidé par son père, après une heure d'efforts, il parvint à empêcher le feu de continuer son oeuvre destructive.

Les dégâts se bornent à une partie de la toiture entièrement consumée. Ce commencement d'incendie a été occasionné par un poêle surchauffé dont le tuyau passait tout près du toit.

• • •

Cet automne, la région de Broad Valley a été parcourue par un bon nombre de futurs "homesteaders" venus pour visiter les "homesteads" restant à prendre. Nous citerons, entr'autres: MM Ernest Thévenot et Jules Rosy, qui sont déjà installés sur leur terre avec leurs familles; Mme Paul Fries, M. Paul Fries, M. Auguste Torimbert et M. Jos. Rozière, tous de Notre-Dame de Lourdes, Man. Presque tous ont pris des terres et en comptant M. Edmond Salens, déjà installés depuis l'année dernière avec sa famille, et M. Baptiste Rozière, qui est venu se bâtir cet automne, nous pouvons prévoir que si cela continue encore quelques années, tout Notre-Dame de Lourdes sera rendu à Broad Valley.

Le Parigot.

SAINTE-AMELIE

Dans la nuit du 7 janvier, tandis que la tempête faisait rage, une troupe joyeuse goûtait le plaisir de la plus belle manière dans notre salle paroissiale, tantôt autour de la roue de fortune, tantôt près des tables où l'on se disputait la victoire du sort en jouant aux dés, tantôt enfin au comptoir des dames où toutes sortes de bonnes choses excitaient l'appétit. Bref, chacun recueillait le plaisir où il voulait. Par moment, un phonographe égayait la scène par de jolies marches militaires ou des chansons patriotiques.

Le bouquet de la soirée fut sans doute le tirage de la grande loterie. Vers les 11 heures et demie, M. le Curé parut sur l'estrade du théâtre et demanda à l'assistance de vouloir bien nommer une personne à qui reviendrait l'honneur de tirer et de publier le nom des gagnants. M. Joseph Molgat fut choisi et rejoignit aussitôt M. le Curé.

Voici le résultat du tirage:

1. La Montre: M. Jos Grouette, Sainte-Amélie; 2. Le mouton: Mme Emile Houde, Sainte-Rose du Lac; 3. Le $5 en or: Mme H. Lapierre, Saint-Boniface; 4. Le service à thé: Mme Eglantine Callewaert, Saint-Boniface; 5. Le poêle, M. R.-A. Bammon,- Starbuck; 6. La chaise berceuse: M. Gustave Laginodière, Lonely Lake; 7. Le service à toilette: M. Eug. Landry, Sainte-Amélie; 8. L'horloge: M. Ed. Lahaie, Sainte-Rose du Lac; 9. La carabine: M. Ant. Boudrault, Sainte-Amélie; 10. La lampe: Mlle Josephine Le Neal, Sainte-Amélie; 11. La tonne de foin, Mme Nap. Gagnon, Sainte-Amélie; 12. Le porte-biscuits: Mlle Antoinette McDougall, Sainte-Amélie; 13. Le cadre: Mme Jos. Roy, Sainte-Amélie; 13. La bouilloire en nickel: M. G.-E. Daoust, Makinak; 15. Le tapis: M. Cl. McDonald, Norwood; 16. Le tricot: Mlle Léa Pinette.

Ici-bas la chance ne pouvait favoriser tout le monde, mais on sait d'une manière certaine que l'aumône faite par chaque acheteur de billet a été notée au ciel par Celui qui ne manque pas de payer de retour. En face de cette pensée, il est vrai de dire que tout le monde a gagné.

Les remerciements de M. le Curé ont franchi les limites de sa paroisse pour s'étendre partout où il y a eu des personnes généreuses pour encourager la loterie.

Olivier.

SAINT-MALO

Comme nous l'avions demandé, nous avons reçu du Service National des cartes en français. C'est un succès. Tant mieux. Ne laissons jamais passer une occasion de montrer que nous aimons et tenons à notre belle langue. C'est un des plus sûrs moyens de nous assurer le triomphe final.

• • •

Nous avons eu beaucoup de visiteurs à Saint-Malo pour les fêtes.

M. et Mme St-Germain, de Sainte-Elizabeth, étaient en visite chez M. Desrosiers, le jour de l'An.

Mlle Florence Lambert, institutrice à Carey, ainsi que son frère Omer, ont passé quelques jours chez M. David Morin.

Mlle Marie-Louise Poirier est venue passer le temps des fêtes chez son père. Elle est retournée à Saint-Boniface. M. Armand Poirier est également de retour d'Olga, où il a passé quelques mois.

M. et Mme Emile Trudel, de Somerset, ont aussi fait un séjour d'une quinzaine chez leurs parents.

M. et Mme Freddy Sicotte, de Zhoda, étaient en visite chez M. R. Gosselin, où ils ont passé une semaine.

M. Fred. Clément, soldat du 200me bataillon, a séjourné une dizaine de jours chez son frère, M. W. Clément.

M. Ulysse Forest est retourné au Séminaire de Saint-Boniface, après les vacances qu'il a passées chez son père.

• • •

M. et Mme Joseph Dubois sont allés à Vassar, passer les fêtes chez leurs parents.

• • •

M. et Mme A. Forest sont aussi allés à Letellier passer le jour de l'An en visite chez M. Fortier.

• • •

La neige tombe toujours et le froid est très rigoureux. Le thermomètre s'est même rendu à 48 degrés au-dessous de zéro. Heureusement que le froid ne nous fait pas peur à nous Manitobains.

Malouine.

SAINT-ADOLPHE

M. Eugène Lagassé est arrivé de Tamarack Lake, où il avait été passer quelques mois sur son "homestead".

• • •

S'amuse-t-on à Saint-Adolphe? Venez voir à la prochaine série de cartes qui aura lieu dimanche, le 21, à huit heures du soir.

• • •

Parmi les nombreux visiteurs de dimanche dernier, nous remarquions M. et Mme Tougas, de Sainte-Anne des Chênes; M. Raphaël Champagne et Mlle Héloïse Baril, de Saint-Norbert.

• • •

Mlle Georgette Courchaine est revenue enchantée d'une visite chez ses amies de Saint-Boniface.

• • •

M. Antonio Toupin, de Sainte-Agathe, était de passage ici la semaine dernière.

SAINT-FRANCOIS-XAVIER

Mlle M.-A. Lamarre, qui était venue passer les vacances des fêtes dans sa famille, est retournée à Saint-Claude, où elle continuera à enseigner en qualité de principale à l'école du village.

• • •

Mlle A. Lavallée a aussi repris sa classe à Pigeon Lake.

• • •

Mlle J. Breland est partie pour Saint-Adolphe, où elle passera quelque temps chez ses parents.

Le Tocsin.

• • •

Mardi le 9 janvier, en l'église de Saint-François-Xavier, à la grand'messe de neuf heures et demie, M. Fidèle Richard, fils de M. et Mme Alb. Richard, condui-

UNE INVITATION

Le Comptoir Agricole vous fait une invitation; à votre place, amis lecteurs qui vous intéressez au succès du groupe français au Manitoba, je l'accepterais.

Ne craignez rien: il n'y a pas anguille sous roche, ou s'il y a anguille, c'est une anguille de bonne provenance.

D'ailleurs, on vous le dit en toutes lettres, et il n'y a pas lieu de lire entre les lignes:

"Cela ne vous engage à rien et n'engage non plus à rien votre parent."

Nous invitions, il n'y a pas longtemps, les habiles de la plume à vouloir bien nous prêter leur concours pour une propagande de colonisation; le Comptoir Agricole s'est imposé le travail d'en trouver, et des meilleurs. Nous demandions ensuite des gens habiles à manier les ciseaux pour découper ces articles de propagande et les envoyer à leurs parents et amis du Québec et des Etats-Unis; le Comptoir Agricole veut vous alléger même cette besogne; vous n'avez qu'à envoyer quelques noms et il fera servir le journal tout entier à ceux que vous aurez ainsi désignés. Détail important, cela ne vaut que jusqu'à concurrence de trois cents noms. C'est encore fort généreux. Le plus possible envoyez les noms de ceux qui sont susceptible de se déplacer.

Mais, parmi nos lecteurs il s'en trouve de curieux; nous entendons d'ici la remarque:

"Mais pourquoi le Comptoir Agricole est-il si généreux?

Bienvenue monsieur votre question; nous y répondons:

1o—D'abord parce que cette générosité peut servir ses intérêts. Nous trouvons cela fort intelligent, et il nous est particulièrement agréable d'en féliciter le Comptoir Agricole.

2o—Parce que tout en voyant à ses intérêts il va promouvoir ainsi l'intérêt de la cause française au Manitoba.

Il y a déjà cinq ou six ans que les nôtres ont voulu faire de l'immigration gratis en mettant à contribution la bonne volonté de quelques personnes et leur bourse aussi parfois. Résultat, rien ou à peu près; c'était à prévoir. Le Comptoir Agricole veut changer la méthode et faire la chose au point de vue affaire, et de nouveau nous les en félicitons.

L'apathie des nôtres va-t-elle faire échouer cet effort? C'est possible, mais nous demandons à nos lecteurs qu'il n'en soit pas ainsi.

On vous demande peu; envoyez au bureau du Comptoir Agricole, Chambre 12, Edifice Banque d'Hochelaga, Winnipeg, le nom d'un parent ou d'un ami du Québec ou des Etats-Unis, le Comptoir Agricole fera le reste.

Que la semaine ne se passe pas sans que vous ayez envoyé un nom, car les premiers arrivés seront les premiers servis.

sait à l'autel Mlle Anna Perras, fills de Mme Veuve R. Perras.

La mariée étant membre de la Congrégation des Enfants de Marie, lut l'acte de consécration devant l'autel de la Sainte Vierge, où elle fut couronnée par sa soeur, Mlle Rose-Anna, vice-présidente de la congrégation.

Pendant que la mariée, ravissante dans sa toilette de soie blanche, se rendait à son prie-Dieu, le choeur de chant entonna le beau cantique: "Je suis l'enfant de Marie". L'orgue était tenu par M. A. Fyfe. La bénédiction nuptiale fut donnée par le Rév. J.-V. Fyfe, curé de la paroisse.

Pendant la grand'messe, M. Julien Richard, garçon d'honneur, et Mlle C. Perras, fille d'honneur, firent la quête.

La cérémonie se termina par le cantique: "Donne-nous un beau jour".

On se rendit ensuite chez la mère de la mariée, où un succulent dîner fut servi.

Inutile de dire que nous nous sommes bien amusés pendant les courtes heures de l'après-midi.

A cinq heures l'on s'en fut chez le père du marié, où un superbe repas nous fut donné.

Durant la veillée il y a eu musique et chant; les invités se sont bien amusés jusqu'à une heure avancée du matin.

Etaient présents: M. et Mme Alb. Richard; Mme R. Perras; M. et Mme Ed. Perras; M. et Mme Alf. Richard; M. J. Laflèche; M. et Mme W. Lamothe; M. et Mme N. Daigneault; M. D. Levasseur; M. et Mme E. Daigneault; M. et Mme Ad. Daigneault; Mlle Anna, Blanche et Fabianna Perras; Mlles Rosa et Cécile Richard; Mlles Clara, Eva et Alma Daigneault et Formosa Lamothe; MM. Louis et Geo. Richard, D. Perras, J. Daigneault, E. Gagnon, A. Lamothe, F. Laflèche, W. Levasseur, M. Cormier, Georges, Philippe et Oscar Daigneault, H. Beaudry.

De nombreux et beaux cadeaux furent présentés aux nouveaux mariés.

Tous emportèrent un inoubliable souvenir de cette belle fête de famille et souhaitent aux nouveaux époux une longue vie de bonheur et de prospérité.

Ensemble.

SAINT-ALPHONSE

Le correspondant Bruxelles-Saint-Alphonse n'ayant pas été bien renseigné sur la soirée de Saint-Alphonse, et ayant rédigé sont rapport avant que la soirée eut lieu, je crois de mon devoir de donner un compte-rendu plus exact. (Ce qui me fait dire cela c'est qu'il parle d'un chant qui a été applaudi, mais qui n'a pas été chanté).

Dimanche le 7 janvier eut lieu un concert dans la salle paroissiale, au profit des victimes belges de la guerre. Les jeunes gens jouèrent quatre comédies, dont deux en flamand et deux en français. Ils furent exercés par M. Paul de l'Arbre, qui avait montré beaucoup de goût dans le choix de ses pièces, qui furent très bien rendues. Aussi le résultat de la soirée a surpassé l'attente de tous, grâce à l'habilité des acteurs, du savoir-faire du président, M. R. Bertouille, des membres du comité et de M. Joseph Fifi qui, comme toujours, n'a pas ménagé son temps pour aider au succès de la soirée. Le profit net a été de $600.

Dans l'assemblée on remarquait outre le R. P. Charles, curé de cette paroisse, et son vicaire, le R. P. Jean-Marie Comte, M. E. Kwakman, curé des Belges à Saint-Boniface, M. A. Rousseau, curé de Mariapolis, M. Heynen, curé de Bruxelles, le R. P. Hutchin, s.j.

Après la soirée, M. Kwakman adressa la parole en flamand et en français. Il fit l'éloge de notre cher curé, faisant ressortir deux de ses grandes qualités, la bonté et le dévouement. Il fit remarquer qu'étant Alsacien, il pouvait mieux que tout autre comprendre ce que souffraient les Belges, puisque les Alsaciens eux-mêmes souffrent depuis si longtemps sous la tyrannie des Allemands.

Notre curé a montré bien souvent sa grande sympathie pour les Belges, entr'autres par le service funèbre célébré avec tant de pompe au mois de décembre dernier.

• • •

Les objets de loterie à l'occasion du concert furent gagnés: Le cheval par M. Gobert; le fauteuil par M. A. Fransoo; la montre en argent par Mlle M. DeRoo.

• • •

Les premiers jours de la nouvelle année ont amené un changement dans la deuxième classe de l'école. Mlle Clara Paradis, ancienne maîtresse, a été remplacée par Mlle N. Wass, de Saint-Léon.

Feuille d'érable.

SAINT-MAURICE, SASK.

En l'église de Saint-Maurice, Sask., à la messe de minuit se réunissait un grand nombre de fidèles. La messe de minuit fut célébrée par M. le curé Poirier.

Au choeur de chant, M. J.-A. Boily, puissante voix de ténor, chanta l' "Adeste Fideles" en plain chant, "Les Anges dans nos campagnes".

A la messe du jour, il a rendu le solo de la messe du Second Ton avec une émotion délicieuse.

Les paroissiens de Saint-Maurice désireraient qu'il vienne résider dans la paroisse afin de jouir et d'entendre plus souvent cette agréable voix.

SAINTE-AGATHE

Mardi, à l'église de Sainte-Agathe, M. Marcel Bremaud conduisait à l'autel Mlle Blanche Lapalisse, tous deux de cette paroisse.

Le dîner fut servi chez M. Lapalisse, et le soir, le souper fut servi chez M. Bremault, où l'on passa la veillée. On s'amusa très bien. Les invités se retirèrent à une heure très avancée de la nuit, tous enchantés de leur veillée.

• • •

M. Edgar Lemoine a épousé Mlle Antoinette Thibault, en l'église du Sacré-Coeur de Winnipeg.

• • •

Les collégiens de Sainte-Agathe sont retournés continuer leurs études au collège de Saint-Boniface, espérant nous revenir à l'été.

• • •

L'école de la campagne a ouvert ses portes la semaine dernière. Elle est dirigée par Mlle Cyr, de Saint-Jean-Baptiste.

• • •

Mercredi soir il y a eu une veillée chez M. Georges Péloquin à l'occasion de leur départ. Nous nous sommes tous très amusés.

Ernest et Arthur sont allés passer l'hiver en chantier, à 80 milles de Winnipeg. Espérons qu'ils reviendront au printemps pour les semences.

• • •

La température est très froide. Le thermomètre marque souvent 45 en bas de zéro.

• • •

Mlle Léontine Garnier est en promenade à Sainte-Agathe, chez M. François Pallard.

Cherchez Qui.

SAINT-EUSTACHE

Que notre bon et estimé correspondant "Amicus" reçoive des citoyens de Saint-Eustache leurs profondes et sincères sympathies pour la peine dont il a été éprouvé en recevant la veille du jour de l'An la triste nouvelle que sa vieille mère était mourante.

• • •

Mme Henri Decoq, avec son mari, a fait une heureuse surprise à sa mère, Mme J. Lavoie, en arrivant inopinément, le 4, pour passer la fête des Rois à Saint-Eustache.

• • •

M. Joseph Lachance, pour se reposer de ses nombreux labeurs d'été, se donne chaque hiver le plaisir de quelques beaux voyages. Cette année, accompagné de Mme Lachance, il est allé visiter des parents à Letellier, Man.

• • •

Malgré le froid excessif, les vieux vieux ne craignent pas non plus d'entreprendre de longs voyages, car M. et Mme Daniel Carrière sont allés passer quelque temps à Ituna, Sask., chez leur fils M. Damasse.

• • •

Mme Alfred Houde est allée à Montréal voir sa fille Mlle Marie, qui, on se le rappelle, a pris le voile chez les Soeurs du S. N. de Jésus, l'an dernier.

• • •

M. Laramée, Sr, est aussi parti pour Montréal en voyage d'affaires, profiter en même temps des fêtes, de la province de Québec.

• • •

Mme Adolphe Lacroix est revenue de son joli voyage de la Saskatchewan chez ses deux filles, Mmes Georges Préfontaine et Arsène Bouvier.

• • •

Après de bonnes et joyeuses vacances, Mlle Rebecca McDonald, Florian Lachance, Hervé Marsolais, Hector Allard, repartent le 8, la première pour le couvent, les autres pour le Collège, donner une attelée d'études. Au revoir, à Pâques nos vaillants jeunes.

LAURIER

M. l'abbé E. Barton nous est revenu d'un voyage de quelques jours à Winnipeg.

• • •

Nous avons le plaisir d'avoir parmi nous durant les fêtes du nouvel an, M. et Mme Narcisse Fournier, M. D.-F. Trottier, de Saint-Boniface, et Mme E.-P. Guay, de Sifton, Man.

• • •

A notre école bilingue, nous aurons lundi prochain un concours d'épellation anglaise. Toutes les écoles de Laurier et de Makinak sont appelées à ce concours.

• • •

Plusieurs pamphlets nous ont été adressés par le "Département d'Agriculture," de Winnipeg. Nous serions heureux de s'abonner à sa bibliothèque, si les ouvrages publiés pouvaient être écrits en français.

• • •

Une assemblée des contribuables du district de Fosbery est convoquée pour lundi, le 15 janvier prochain, afin de s'entendre sur l'érection d'une nouvelle école. Nous espérons que tous s'y rendront.

FANNYSTELLE

Mme P. Levasseur est de retour de la province de Québec, où elle était en visite, et après avoir passé ici quelques jours en promenade, elle nous a quitté pour Gravelbourg, Sask., où elle demeure.

• • •

Le Rév. Allaire, curé de Haywood, Man., était en visite au presbytère la semaine dernière.

• • •

Dimanche le 7 janvier a eu lieu la bénédiction solennelle des enfants et l'adoration de l'Enfant Jésus.

Malgré le froid intense, l'église était bien remplie et on remarquait un bon nombre de personnes de loin.

M. le Curé fit une courte allocution où il parla de l'Enfant Dieu aux tout petits. La bénédiction du T. S. Sacrement fut la clôture de cette pieuse coutume et de cette belle démonstration.

• • •

Honneur à ceux qui nous ont prédit un hiver doux rempli des parfums des roses et des muguets. Adieu, rêve de température clémente, en face des 44 et 46 au-dessous de zéro que nous avons.

• • •

Mme Boucher est retournée à Gravelbourg après une quizaine en promenade chez sa mère, Mme Veuve Y. Dureault.

• • •

M. et Mme Otley sont de retour d'une courte promenade à Long Beach, Californie, où ils étaient en voyage de noces. M. Otley a repris sa position d'agent de gare ici.

• • •

M. Keenan est retourné à Winnipeg cette semaine.

• • •

M. Vallet instituteur de Notre-Dame de Lourdes, Man., est venu donner dans les salles de l'école une représentation cinématographique qui fut fort goûtée par les personnes présentes. Le programme consistait de plusieurs pellicules de vues de la grande guerre.

Yvonnic.

LE R. P. J. ALLARD, O.M.I.

Curé, missionnaire, aumônier, vicaire général et administrateur de diocèse

Les vétérans qui ont travaillé à la construction de l'édifice spirituel de l'Ouest Canadien, alors que ce pays n'était guère plus qu'une solitude parcourue dans tous les sens par quelques bandes d'aborigènes et ne comptant encore que de rares groupes de blancs et de métis, nous quittent les uns après les autres. Trois en huit mois, rien que pour la communauté des Oblats! Après ce roi des missionnaires manitobains, l'intrépide P. Camper, "grand chef" des Indiens du nord, et le courageux P. Decorby, le "petit père" qui s'était fait tout à tous et ne compta jamais sa peine, voici le tour du vénérable P. Allard, qui fut successivement curé de paroisse, missionnaire chez les sauvages, aumônier de religieuses, et enfin vicaire général et administrateur de diocèse.

Vraiment, à la vue de toutes ces tombes qui sont à peine fermées sur la dépouille de ces pionniers, on serait tenté de se demander avec le prophète-roi: **Quomodo ceciderunt fortes?** (II Reg., I, 25) Comment sont tombés ces braves? Hélas! la réponse est facile: l'épi était mur pour la faucille; l'impitoyable moissonneuse a fait son oeuvre, à laquelle nul ne peut se soustraire.

Sa dernière victime, le R. P. Joachim-Albert Allard, o.m.i., avait près de 79 ans lorsqu'elle est venue le coucher sur le sillon. Ce bon religieux naquit, en effet, le 30 janvier 1838 à Saint-Joachim de Châteauguay, près de Montréal, et fit ses études classiques et théologiques chez les Sulpiciens de cette ville. Le 23 septembre 1865, Mgr Guigues, o.m.i., premier évêque d'Ottawa, l'ordonnait prêtre, et peu après Mgr Bourget le nommait vicaire à Berthier.

L'Ouest était alors à la veille de grands événements, et le besoin de prêtres s'y faisait sentir. L'abbé Allard fut l'un de trois prêtres séculiers qui se rendirent aux instances de Mgr Taché, alors en visite au pays natal dans le but d'y trouver des ouvriers évangéliques pour son lointain diocèse. Les deux autres, MM. Georges Dugas et François-Xavier Kavanagh, vivent encore. La petite caravane arrive le 13 octobre 1866 à Saint-Boniface, qui était alors à peine un petit village. Cinquante ans plus tard, à peu près jour pour jour, le futur P. Allard devait s'y aliter pour ne plus se relever.

Mais, bien que par nature très délicat, et par tempérament rassis, toujours pondéré et apparemment jamais pressé, le nouveau venu ne demandait qu'à travailler lors de son arrivée dans l'Ouest dans l'automne de 1866. Comme mesure de précaution personnelle et pour se consacrer encore plus irrévocablement à Dieu, il voulut commencer en s'enrôlant sous la bannière de Marie Immaculée, et fit sa profession religieuse comme Oblat le 4 novembre 1867.

En octobre de l'année suivante, il devenait le premier curé de Saint-Charles, jusqu'alors simple mission desservie de Saint-Boniface. Il occupa huit ans cette position, se dévouant en même temps, pendant quelques semaines de chaque été, à la visite des catholiques, surtout Indiens et métis, de Peguis, Fort Alexandre, lac Winnipeg, Portage du Rat, Fort Frances et lac Seul.

En juillet 1876, il devenait directeur de la mission du Fort Alexandre, où il établissait une école et bâtissait une église. Pendant ce temps, il jetait en outre les fondations d'une petite colonie canadienne, à laquelle il donnait le nom de son village natal, Châteauguay. A partir de 1880, la mission de Peguis, où il établit une école indienne, allait à peu près monopoliser son attention jusqu'en 1898.

Affable autant que digne avec les gens du monde et ses confrères, il avait, longtemps auparavant (1887) été nommé vicaire général par Mgr Taché, dont il administra le diocèse jusqu'à la nomination de Mgr Langevin, qui le continua dans cette charge. C'est en qualité de vicaire général qu'il se trouva mêlé aux affaires les écoles catholiques du Manitoba, dont Greenway lui promit spontanément la continuation sous son administration, promesse qu'il se hâta d'ailleurs de violer, ainsi que chacun sait.

Sous l'épiscopat de Mgr Langevin, le P. Allard, dont la santé n'avait jamais été bien forte, occupa spécialement des postes à vie sédentaire, comme l'aumônerie de la Miséricorde, à Winnipeg, sans pourtant complètement oublier ses enfants indiens, surtout ceux de Peguis.

Il était rendu à Kenora lorsque le mal qui devait l'emporter, et qui n'était guère qu'une aggravation du faible état de santé de ses années passées, le porta à venir demander à Saint-Boniface les soins des bonnes soeurs de l'hôpital. Après une assez longue lutte entre la vie et la mort, il succomba le 10 janvier, plein d'années et de mérites, et ne laissant que des amis pour pleurer sa perte.—R.I.P.

QUI A LA TERRE A L'AVENIR

Un écrivain français du siècle dernier donnait un jour à ses compagnons ce mot d'ordre: Qui a l'éducation a l'avenir.

L'on peut, avec autant de raison, dans la province agricole du Manitoba, prendre comme mot d'ordre: qui a la terre a l'avenir.

Il n'est pas besoin de disserter longuement pour démontrer la puissance que donne à une race la possession de la terre.

En effet, ceux qui ont la terre ont le fond producteur, la seule richesse inépuisable. Ceux-là ont aussi les produits, et peuvent en contrôler le commerce. Ils détiennent donc les moyens de soutien de la population.

De plus, les possesseurs du sol forment la partie de cette population qui est la base des forces sociale et électorale d'un pays.

D'où l'importance de s'emparer de la terre pour compter dans l'avenir.

Or, il y a, dans le Manitoba, encore beaucoup de terre à prendre. Il y a "la terre pour rien": des milliers d'acres de bonne terre que le gouvernement concède en lots gratuits (homesteads) dans les districts de Camperville, d'Ashern et de Fisher Branch. Il y a aussi, dans nos vieilles paroisses, un grand nombre de fermes et de terrains vacants achetables à un prix relativement bas.

Avons-nous, dans le passé, pris des mesures pour renseigner nos compatriotes des provinces de l'Est sur ces ressources agricoles?

Présentement, faisons-nous, tous tant que nous sommes, notre part du travail de propagande qui consiste à informer un parent ou un ami des chances d'établissement dans telle ou telle paroisse?

Du mois de février au mois de juin prochain, paraitra dans les colonnes de la "Liberté" une série d'articles qui traiteront de l'agriculture et de la colonisation au Manitoba.

Que chacun sache saisir l'occasion de tirer profit de cette publicité.

La société, le Comptoir Agricole, s'engage à faire parvenir ce journal, durant ces quatre mois, aux cultivateurs du Québec dont les noms lui seront envoyés par des amis ou parents résidant au Manitoba.

Faites parvenir au bureau de la société, Chambre 12, Edifice Banque d'Hochelaga, Winnipeg, les nom, prénom et adresse des cultivateurs que vous désirez renseigner. Cela ne vous engage à rien, et n'engage non plus à rien votre parent ou ami qui recevra le journal gratuitement. Cela est quand même un moyen de faire quelque chose de pratique pour la colonisation.

LA NOTE DES ALLIES

Les perspectives de paix

(Le Devoir)

Trois pièces considérables viennent d'être, à la même heure, jetées devant le public: la réponse des Alliés à la note de M. Wilson, le discours de Lloyd George au Guild Hall, la note des Allemands aux neutres sur la réponse que les Alliés ont faite aux propositions de paix des Empires du Centre.

Une première impression se dégage de ces trois pièces: c'est que tous les chefs de gouvernement cherchent à se faire la meilleure façade devant les neutres et leurs propres nationaux. Et cela est fort naturel. Les hommes d'Etat des deux groupes savent très bien qu'après deux ans et demi de guerre, après les effroyables sacrifices consentis de toute part, ils ne peuvent poursuivre efficacement la lutte qu'à la condition de pouvoir s'appuyer sur une opinion publique très résolue. Et ils n'ignorent pas ce que peut représenter par ailleurs la sympathie des neutres.

La seconde impression c'est que nulle porte n'est définitivement fermée aux négociations; qu'une large ouverture reste même offerte aux bonnes volontés.

* * *

Pour voir ce qu'elles peuvent offrir de possibilités de paix, il faut lire les notes dans leur lumière propre et dans leur ordre successif.

Il faut bien se rendre compte d'abord de la situation des deux groupes de belligérants, qui ont un intérêt essentiel à ne pas paraître poser un acte de faiblesse, à ne marcher qu'à petits pas, à escompter et à calculer tous les mouvements de l'adversaire.

L'Allemagne, pressée peut-être par de plus urgentes nécessités, désireuse en tout cas de se poser devant le monde en amie de la paix, ayant vraisemblablement le **summum** des succès militaires espérés, a fait les premières démarches; mais elle s'est bien gardée d'étaler une seule de ses cartes.

Presque en même temps, M. Wilson a invité les deux groupes de belligérants à préciser leurs réclamations et leurs buts de guerre.

L'Allemagne, la première à répondre, n'a pas abattu son jeu, mais elle a fait un nouveau pas. Elle a proposé la réunion d'une conférence où les conditions de paix pourraient être discutées.

A l'Allemagne et à ses associés, les Alliés ont répondu de façon cinglante, mais cette réponse — certains journaux alliés ont eu soin de nous en prévenir dès le premier jour — doit être lue en fonction de la note à M. Wilson.

Celle-ci déclare bien que les Alliés ne croient pas qu'il soit possible, à l'heure actuelle, de conclure une paix telle qu'eux-mêmes la veulent, mais elle jette sur le tapis un groupe de propositions concrètes.

A ces propositions les Empires du Centre en pourront opposer d'autres. A celles-ci, par voie directe ou indirecte, par notes aux neutres, par déclarations parlementaires, etc., les Alliés pourront à leur tour riposter, et il n'est pas de raison pour que la conversation ne se continue point. Même si les interlocuteurs prétendent ne pas vouloir causer ensemble, ils prêteront une oreille attentive aux paroles que chacun d'eux adressera aux tiers et sauront en faire leur profit.

A l'heure actuelle, la clé est dans la serrure. Quand tournera-t-elle et sur quelle perspective s'ouvrira la porte, c'est autre chose; mais un mouvement important a été fait qui ne saurait manquer de produire un résultat.

* * *

Nous prierions ceux qui trouveraient trop optimistes ces prévisions de lire avec attention l'un des premiers paragraphes du discours que Lloyd George, de retour de la conférence italienne des Alliés, prononçait hier l'après-midi au Guild Hall, de Londres, et qui doit assurément être pris en liaison avec la note expédiée le même jour.

Le discours presque entier est un appel au dévouement, à la fierté britannique — mais dans les toutes premières lignes, on lit ceci: "**L'Empereur allemand, il y a quelques jours, disait dans un message à son peuple que les Alliés avaient rejeté ses offres de paix. Il faisait cela pour droguer ceux qu'il ne pouvait plus contraindre (to drug those whom he could no longer dragoon). Où sont ces offres? Nous les avons demandées: nous ne les avons jamais vues. On ne nous a pas offert de conditions: on nous a offert un piège amorcé de belles paroles. On nous a tentés une fois, mais le lion a les yeux ouverts. Nous n'avons rejeté aucune condition que nous ayons jamais vue. (We have rejected no terms that we have ever seen). Sans doute, il leur conviendrait d'avoir la paix maintenant, à leurs propres conditions. Nous voulons tous la paix, mais lorsque nous l'aurons, ce devra être une vraie paix.**"

Qu'est-ce que cela signifie, en bon français et même en bon anglais, sinon: Nous sommes prêts à causer, mais dites-nous ce que vous voulez. Montrez votre jeu.

On pourrait même dire que la note aux Etats-Unis laisse délibérément pendre des amarres qui appellent de nouvelles démarches. Non seulement elle fournit une première base de discussion; non seulement elle est formulée en termes généraux qui légitiment des demandes de précisions; non seulement elle passe sous silence une question aussi grave que celle du sort des colonies allemandes et ne dit point si les Dardanelles seront internationalisées ou deviendront propriété russe, mais les Alliés prennent la peine de souligner le fait que c'est une proposition incomplète, qui appelle donc la discussion, des compléments et des explications. "**Leurs buts de guerre,** disent-ils en parlant d'eux-mêmes, **ne seront point exposés en détail avec toutes les compensations équitables et les indemnités pour les dommages soufferts avant l'heure des négociations.**" Tout cela ne constitue-t-il pas une invite à de nouvelle démarches de la part de l'ennemi ou des neutres?

Et tout cela n'a rien que de fort honorable. La guerre n'est pas l'état normal de l'humanité; celle-ci comme les autres aura un terme, et ce terme, s'il est conditionné par la force militaire des adversaires, ne sera définitivement amené que par des négociations.

Nous assistons aujourd'hui aux manoeuvres préliminaires qui ont toujours précédé les conférences directes entre belligérants. Il est probable d'ailleurs que nous n'apercevons qu'une partie de ce qui se passe et qu'il se tire de bien autres ficelles dans la coulisse.

* * *

On peut poser en fait, ce nous semble, qu'à l'heure actuelle, en dehors de certains individus pour qui la guerre est une excellente aubaine, tout le monde désire la paix. Oh! nous ne disons pas n'importe quelle paix et nous voyons très bien que les chefs d'Etat déclarent qu'ils préfèrent la guerre avec toutes ses horreurs à telle ou telle espèce de paix, mais un désir général d'en finir se manifeste partout.

We all want peace, disait hier Lloyd George, l'homme qu'on a appelé au pouvoir pour assurer la victoire, et l'on comprend que ce soit là, sincèrement, la pensée de ceux qui assument dans cet effroyable duel les plus lourdes responsabilités.

Ils sont mieux placés que personne pour mesurer l'étendue des ravages causés, pour apprécier les terribles perspectives que leur ouvre l'avenir. — Nour courons tous à l'abîme, disait l'autre jour l'un des journalistes les plus connus de l'Angleterre, M. A.-G. Gardiner, et il n'est pas besoin de regarder très loin pour deviner la justesse de cette réflexion. Jamais guerre pareille n'a affligé l'humanité; jamais guerre n'a ainsi jeté les unes contre les autres les nations entières, jusqu'aux femmes et aux vieillards; jamais guerre n'a opéré de pareilles coupes dans la forêt humaine (on a dit au Parlement français que de six à sept millions d'hommes ont déjà perdu la vie sur les champs de bataille d'Europe); jamais guerre n'a entrainé une pareille déperdition de forces économiques. — L'Allemagne est en banqueroute depuis longtemps déjà, disent certains spécialistes, et le ministre des Finances de la plus riche des nations alliées, de la banquière de l'Entente, ose laisser entendre, sachant de quelle façon l'ennemi interprétera cette parole, que si l'on ne répond point convenablement à son appel aux prêts volontaires, il aura recours à l'emprunt forcé. Pour les grandes nations de l'Europe, la question du pain, la question de ce qu'elles pourront manger demain, est devenue un problème d'angoissante actualité.

S'étonnera-t-on après cela que les hommes qui savent tout cela, qui ont le doigt sur le pouls des peuples, qui tiennent en leurs mains le sort des nations, cherchent le moyen d'en finir et veuillent rejeter loin d'eux la responsabilité de la poursuite de cette effroyable hécatombe?

... Le moyen d'en finir, d'assurer à l'Europe une paix durable, le Pape, le vicaire du Prince de la Paix, le leur a montré déjà. Puisse sa voix auguste dominer enfin le carnage et son haut idéal d'imposer à la volonté des belligérants!

Omer Héroux.

L'asthme n'est plus craint. — La crainte de nouvelles attaques de l'asthme n'a plus d'emprise sur ceux qui ont appris à se servir du remède du docteur Kellogg contre l'asthme. Ils sont absolument certains que ce remède accomplira tout ce que promettent ses inventeurs. Si vous ne connaissez pas encore la valeur de ce remède, faites-en aujourd'hui même l'achat.

LES CONDITIONS DE PAIX

La question des colonies

(Le Devoir)

Le **Star** publiait hier soir, en première page, en caractère gras et avec encadrement, une dépêche qu'attendaient tous ceux qui ont lu avec quelque attention la note des Alliés.

Les colonies allemandes, conquises par les Alliés, constituent l'un des gros enjeux de la guerre, l'un des points délicats des négociations de paix. Incapables de les défendre, les Allemands se sont consolés en songeant qu'ils pourraient les réclamer à la conférence de la paix, en échange de quelques-uns de leurs gains d'Europe. On raconte qu'Hindenbourg, la main posée sur la carte de Pologne, disait: C'est ici que se règlera le sort des colonies.

Et l'on peut supposer qu'un certain nombre des ennemis de l'Allemagne ne répugnent pas du tout à lui laisser une partie au moins de ses colonies. Bismarck voyait d'un bon oeil la politique coloniale de la France, en se disant: Tant que mes voisins seront occupés au Tonkin ou en Afrique j'ai chance qu'ils ne m'embarrassent point chez nous. Certains des Alliés peuvent se faire aujourd'hui un raisonnement analogue et dire: Les colonies serviront de soupapes à l'activité allemande. Plus les Teutons seront occupés au loin, plus nous avons de chances d'être tranquilles chez nous.

Mais ce sont les Anglais, et particulièrement les **colonials** britanniques, qui ont conquis la majeure partie des colonies allemandes et c'est ici que la situation se complique.

L'Angleterre possède peut-être assez de territoires nouveaux pour ne pas tenir à les augmenter beaucoup, mais ses colonies ont versé leur sang et prodigué leur or pour s'emparer des colonies allemandes qui les avoisinent. Ces domaines, pour elles, sont beaucoup plus intéressants que tel ou tel point du territoire européen qui préoccupe les grandes puisances. Elles n'entendent pas qu'on les leur arrache, qu'on les force à desserrer l'étau où elles tiennent le Boche.

Et leurs prétentions seront d'autant plus fermes qu'elles sont très convaincues, et on le leur a assez répété pour qu'elles le croient, qu'elles ont joué un rôle de première importance dans la guerre.

* * *

Or les conditions générales de paix formulées hier par les Alliés ne disent rien du sort des colonies allemandes.

Ce silence a produit l'effet qu'il fallait prévoir. Les Canadiens n'attendent guère d'autre récompense à leurs sacrifices d'hommes et d'argent que la gloire d'avoir combattu aux côtés des Alliés et contribué au salut de la Civilisation. Les seules compensations matérielles qui pourraient leur échoir seraient une partie des indemnités de guerre et la participation aux combinaisons économiques qui pourront s'établir entre les Alliés, au lendemain du conflit. Nos troupes n'occupent pas un pouce de territoire allemand et nous ne réclamerons vraisemblablement pas une part des colonies allemandes d'Afrique ou même l'ancienne concession allemande de Kiao-Tchéou. Il est loin d'en être de même, nous le disions tout à l'heure, des Sud-Africains, des Australiens et des Néo-Zélandais.

Et la dépêche de Windermere (M. Percy Hurd) au **Star** nous apprend que leurs représentants à Londres sont unanimes à protester contre la remise des territoires qui les avoisinent. La conférence impériale du mois prochain leur fournira l'occasion de présenter leurs réclamations aux ministres britanniques, et c'est pour cela, en grande partie, qu'elle a dû être convoquée. M. Lloyd George et ses collègues, prévoyant les inévitables réclamations, ont dû préférer les discuter directement avec les représentants des Sud-Africains et des Australasiens et arrêter avec eux les meilleures conditions possibles, — que ceux-ci seront ensuite moralement tenus de défendre devant leurs concitoyens, — que de laisser jouer dans le vide de toutes les réclamations et toutes les colères.

En fait, la Grande-Bretagne ne pouvant espérer rapporter du congrès de la Paix que sa part de dépouilles et celle-ci devant compenser l'effort combiné de la métropole et des colonies, la prochaine conférence impériale devra établir la proportion et la qualité des bénéfices éventuels que tireront de la guerre les différents associés de la maison John Bull et fils. C'est John qui, naturellement, sera chargé, à la table de la conférence de la Paix, de faire valoir les intérêts communs, les fils n'ayant point voix à ce chapitre.

Les négociations avec ses associés de l'Afrique-sud et de l'Australasie sont pour lui d'un intérêt presque égal à celui des grandes négociations entre belligérants.

Car, de leur résultat dépend, dans une large mesure, le maintien de l'entente cordiale entre ces colonies et la métropole.

Omer Héroux.



Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence mais non à une sous-agence, à certaines conditions.

DEVOIR—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres moyennant certaines conditions. Une maison habitable est requise hormis qu'on réside dans les environs.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura la préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Devra résider six mois chaque année au cours de trois ans à partir de l'obtention de la patente; cultiver cinquante acres en plus. Une patente de préemption peut être obtenue aussitôt qu'une patente de homestead, à certaines conditions.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix $3.00 l'acre.

DEVOIR—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir une maison valant $300. Le terrain propre à la culture peut être diminué par de la mauvaise et rocheuse terre. L'élevage du bétail peut moyennant certaines conditions être substitué à la culture.

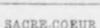
W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N. B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

ALLIANCE FRANCAISE

M. Collon parlera jeudi

C'est demain soir que M. Jules Collon donnera sa conférence sur Le Goût et les Arts en France au XVII, XVIII et XIX siècles. Il y aura chant par Mme M.-L. Bessette, et piano par Mlle Alma Lemieux.



SACRE-COEUR

Naissance

Le 3 janvier, un charmant gros garçon, fils de M. et Mme Henri Bédard. Il a reçu au baptême les noms de Adrien-Odilon-Henri. Marraine: Mme Ovila Caillier, mère de Mme Henri Bédard; parrain: M. Nap. Houde, cousin de la marraine.

* * *

L'assemblée de la paroisse a eu lieu dimanche après-midi dans la grande salle paroissiale. Un bon nombre de paroissiens y assistaient en dépit de la température peu encourageante à se mettre le nez au grand air. M. Jules Collon présidait, assisté des commissaires. Le R. P. Curé occupait un siège à la droite du président.

M. J.-H.-N. Leveillé lut le rapport financier. Résultat meilleur que l'an dernier et en somme très satisfaisant et laissant prévoir des jours excellents pour notre oeuvre paroissiale. Après une assez longue discussion, ce rapport fut unanimement adopté. Il fut décidé sur proposition de M. Gosselin, appuyé par M. Marquis, qu'à l'avenir l'on demanderait des soumissions pour tout travail de plus de cent piastres et que la préférence serait toujours donnée aux paroissiens du Sacré-Coeur. M. J.-P. Tremblay proposa, appuyé par M. Mousseau, que tout paroissien pourra à l'avenir, sur rendez-vous fixé par écrit, aller consulter au presbytère les livres de la Commission Scolaire.

Avant de procéder à l'élection d'une nouvelle commission, M. Collon invita le curé à dire quelques mots. Le R. P. Normandin dit toute sa satisfaction du ton des délibérations de l'assemblée, de l'intérêt qu'on prend aux choses de la paroisse. Il fit l'éloge de son prédécesseur, de l'oeuvre qu'il a accomplie au Sacré-Coeur. Il rattacha au nom du R. P. Portelance, o.m.i., celui de Sa Grandeur Mgr Langevin, insigne bienfaiteur de la paroisse. Il termina en demandant la réélection de tous les commissaires. L'assemblée donna son approbation par d'énergiques applaudissements. M. Collon remercia brièvement les paroissiens du témoignage de confiance qu'ils donnaient à la commission en l'acclamant aussi enthousiasmement et les assura qu'avec l'aide du R. P. Curé, grand ami des enfants et qui a à son crédit dix-sept années d'enseignement, les Commissaires iraient de succès en succès et qu'ils sauraient donner à notre paroisse une jeunesse catholique et française et aimant nos oeuvres paroissiales.

* * *

L'assemblée de la paroisse s'ajourna pour faire place à l'assemblée de la société Saint-Jean-Baptiste. M. le docteur Benoit présidé et M. Paul Olivier agit comme secrétaire. Il s'agit de l'élection des officiers pour l'année 1917. Le rapport du trésorier, M. J.-H.-N. Leveillé, est adopté sur proposition de M. Aubin appuyé par M. Mackenzie. Le procès-verbal de la réunion précédente est aussi adopté sans discussion.

Les élus au vote ont été les suivants: M. le docteur Benoit, MM. J.-H.-N. Leveillé, J.-H. Lemire, E. Aubin, J. Collon, A. Gosselin, A. Chabot, J.-P. Tremblay, A. Lalonde, Paul Olivier, A.-B. Desrochers, L.-A. Delorme, V. Rho.

M. le docteur Benoit a été élu président à une très forte majorité.

Il remercie en ques mots et annonce que la Société se chargera de l'organisation de la seconde partie de cartes de la série qui commence. Lui-même donnera le prix des dames. M. J.-H. Lemire donnera le prix des hommes. M. J.-H.-N. Leveillé offre les prix de consolation. Les gâteaux et les rafraîchissements seront fournis par les membres du comité général.

* * *

Baptêmes

Le 12 janvier. — Joseph-Arthur-Adélard, fils de Ernest Aubin et de Eugénie Châle. Parrain: Auguste Lalonde; marraine: Soeur Marie-Zéphirin, de l'Académie Sainte-Marie, représentée par Mlle Eva Gagnon.

Marie-Fernande-Germaine, fille de Omer Paquin et de Berthe Fafard. Parrain: J.-H. Paquin, représenté par son frère, le père de l'enfant; marraine: Germaine Paradis.

* * *

De récentes nouvelles nous apprennent que le R. P. Portelance, o.m.i., notre ancien curé, se rétablit rapidement de la grave opération qu'il a récemment subie à Rochester, E.-U. Les médecins lui ont extrait d'un des rognons une pierre mesurant 1¼ pouce de longueur, 1 pouce de largeur et ¾ de pouce de hauteur.

* * *

Nous avons assisté dimanche soir dernier à la bénédiction des enfants. Cette cérémonie, nouvelle dans notre paroisse, a été très goûtée des paroissiens.

* * *

L'Union Saint-Joseph a tenu une réunion lundi pour l'élection de ses officiers. Le conseil de l'an dernier a été réélu en entier par acclamation.

PROCHAINE CONFERENCE DE L'UNION CANADIENNE

La prochaine conférence de l'Union Canadienne aura lieu le 28 janvier prochain. Nous aurons, ce soir-là, le plaisir d'entendre l'honorable juge Prud'homme nous parler de nos luttes pour la langue française.

MORT AU CHAMP D'HONNEUR

M. Alexandre Ménage, 34 ans, réserviste français, l'un des premiers à répondre à l'appel de la patrie en danger, est mort au champ d'honneur. Sa mère et deux soeurs lui survivent. Le glorieux défunt était frère de feu l'abbé Ménage, curé dans le diocèse de Saint-Boniface.

La Liberté offre à Mme et Mlle Ménage, si douloureusement éprouvées, l'hommage de sa sympathie la plus entière.

SAINT-BONIFACE

C'est la maison Desjardins Frères, entrepreneurs de pompes funèbres, qui avait charge des funérailles du R. P. Allard, o.m.i.

* * *

M. L.-A. Landry, orfèvre, vient d'ouvrir un bureau au numéro 9 avenue Provencher, à la pharmacie Wallar. Il fait les réparages de tout genre.

* * *

Mme Paul Gagnon est décédée après une longue maladie à l'âge de 55 ans. Mme Gagnon était née McBride. Elle laisse pour pleurer sa perte son époux M. Gagnon, quatre fils et quatre filles dont l'une mariée à M. Joseph Grégoire. Les funérailles ont eu lieu lundi matin à la cathédrale. M. l'abbé Gagnon officiait.

Nous offrons à la famille Gagnon si douloureusement éprouvée nos plus sincères sympathies.

* * *

Le R. P. Marcien Beaupré, s.j., est de retour à Saint-Boniface. Il professe au collège.

* * *

M. Alexandre Bernier, avocat, a été, samedi soir dernier, l'objet d'une belle manifestation d'amitié de la part de ses nombreux amis. On a joyeusement enterré sa vie de garçon. M. Jos. Chabot occupait le fauteuil présidentiel. Il y eut présentation de cadeau par M. Alexandre Beaupré, avocat. M. Alexandre Bernier remercia ses amis. Puis ce furent les discours et les chansons...

* * *

Baptêmes

Le 7 janvier: Marie-Véronique, fille de Victor Faille et de Marie Désautels.

Le 7 janvier. — Valère-Albert, fils de Louis Vanroose et de Elisa VanTourneau.

Le 7 janvier. — Joseph-Charles-Louis-Raoul, fils de Thomas Gauvreau et de Graziella Sewartz.

Le 7 janvier. — Marguerite-Louise-Eva, fille de Philippe Coutu et de Léa Olivier.

* * *

Mariages

Le 8 janvier. — Joseph-Victorin Bénard et Antoinette Houde.

Le 8 janvier. — Albert Laroque et Alphonsine Déry.

Le 8 janvier. — Joseph-Léon Bruyère et Marie-Louise Beaucage.

Le 11 janvier. — Léopold Lagimodière, de Lorette, Man., et Marie-Blanche Gingras.

* * *

Il soutint bien l'épreuve. "J'ai attendu pour vous écrire," dit une lettre de M. Olaf O. Hédin, de North Granby, Conn., "parce que je voulais faire une épreuve parfaite. Je dois avouer qu'il soutint bien l'épreuve. Avant je prenais une autre sorte de médecine, mais ses effets n'étaient pas certains; un jour je me sentais mieux, et le lendemain j'étais pire. Avec le Novoro ce fut différent. Dès le début je constatai une amélioration qui se continua doucement mais continuellement, et à présent je me sens parfaitement bien. Ma femme souffrait terriblement de maux d'estomac, et elle en fut complètement délivrée par l'emploi du Novoro. Nous avons tous les deux une entière confiance dans ce remède et le recommandons à toute personne souffrante."

Le Novoro du Dr Pierre, le remède dont il est parlé ici, est un remède herbeux, éprouvé par le temps, qui quoique peu annoncé, a été en usage constant depuis plus d'un siècle. On ne peut pas l'obtenir dans les pharmacies, mais il est fourni au public, directement du laboratoire des fabricants, le Dr Peter Fahrney and Sons Co., Chicago, Ill., E.-U. d'A.

Le Novoro du Dr Pierre est délivré au Canada, absolument libre de tous droits.

DESTITUTION

Le régime Norris vient de faire une autre victime dans la personne de M. O. Joubert, qui détenait depuis plusieurs années la position de Greffier de la cour de comté, Saint-Pierre-Jolys.

En présence de nombreuses destitutions faites de gauche à droite sous l'administration Norris, il n'y a pas lieu de s'étonner outre mesure. Cependant comme M. Joubert remplissait si bien cette charge, on ne se serait jamais attendu à cet effet de la partisannerie.

Un qui sait.

LA PROHIBITION PAR TOUT LE PAYS

C'est que demande une importante délégation qu'a rencontrer Sir R. Borden ce midi à Ottawa

Ottawa, 11. — Une délégation imposante des sociétés anti-alcooliques du pays tout entier a rencontré, ce midi, Sir Robert Borden, et lui a demandé de faire adopter à la prochaine session, une loi établissant la prohibition par comprise dans la résolution adoptée à Ottawa le 14 décembre dernier.

Parmi ceux qui ont adressé la parole en faveur de la résolution sont Sir François Lemieux, juge en chef de Québec. L'honorable Juge Eugène Lafontaine, de Montréal, et M. J. R. Booth, d'Ottawa.

A PRETER

Argent à prêter, $500. S'adresser 401 Edifice Somerset. Téléphone Main 2079.

SERVANTE DEMANDEE

Fille ou femme. Travail général, mais pas de lavage. Un seul enfant. Devra autant que possible parler les deux langues. S'adresser

Dr L. Benoit,
607 ave McDermot,
Winnipeg, Man.

NUMEROS DE LA "LIBERTE" DEMANDES

Nous sommes à court d'exemplaires de la "Liberté" du 27 décembre dernier. Si quelques-uns de nos lecteurs pouvaient nous retourner leur exemplaire, nous leur en serions fort reconnaissant.

ON DEMANDE

Une fille de confiance. Travail ordinaire de maison. Deux enfants. Bons gages. Téléphonez Main 5719 ou adressez-vous à l'épicerie Borrowman, 232 avenue Taché, Norwood, Manitoba.

A VENDRE

Un traîneau, état presque neuf. Prix régulier, $85. En vente à $25. S'adresser à M. Lanthier, fourreur, 207 rue Horace, Norwood.

ON DEMANDE

Une servante. Travail ordinaire du ménage. Pas de lavage et pas de gros travaux. S'adresser à la Liberté.